



L'apiculture wallonne 2017-2018

Deuxième édition

Agnès FAYET

Chargée de la réalisation du volet 1
« Soutien et développement du secteur apicole »



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
Les principaux indicateurs.....	5
Production de miel	5
Quantité de miel par ruche de production (kg/colonie).....	5
Evolution de la production de miel de 2006 à 2017 (tonnes).....	6
Evolution des miellées de 1998 à 2017.....	6
Suivi des miellées	7
Origine florale des miels wallons et bruxellois	9
Printemps 2017	9
Eté 2017.....	11
Prix du miel (euro/kg).....	13
Structure de commercialisation	14
Production d'autres produits de la ruche	15
Nombre d'apiculteurs.....	15
Apiculteurs déclarés à l'AFSCA	15
Campagne européenne de dénombrement des ruches	16
Caractérisation des apiculteurs wallons	18
Evaluation du cheptel	18
Nombre de colonies	18
Nombre de pertes de colonies - COLOSS	18
Nombre de pertes de colonies – Réseau de surveillance du Programme Miel européen	20
L'organisation du secteur.....	21
Les structures fédératrices	21
La FAB-BBF – Fédération apicole belge	22
UFAWB - Union des Fédérations Apicoles de Wallonie et de Bruxelles	22
URRW – Union Royale des Ruchers Wallons	23
Les fédérations apicoles	24
Fédération Apicole de la Province de Namur – FAPN	24
Les sections de la FAPN	24
Les écoles de la FAPN	24
Fédération des apiculteurs du Brabant-Wallon – FABW	24
Les sections de la FABW	25
Les écoles de la FABW	25
Fédération provinciale d'Apiculture du Luxembourg – FPAL.....	25
Les sections de la FPAL	25
Les écoles de la FPAL	25
Fédération Royale des Unions Professionnelles Apicoles du Hainaut et extension – FRUPAH.....	26
Les sections de la FRUPAH.....	26
Les écoles de la FRUPAH.....	26
Fédération Royale Provinciale Liégeoise d'Apiculture - FRPLA	27
Les sections de la FRPLA.....	27
Les écoles de la FRPLA.....	27

Les sections.....	27
Généralités	27
Elevage.....	29
Relation des sections avec les communes Maya	30
Le CARI.....	32
Autres structures apicoles indépendantes.....	32
Le financement du secteur (2017-2019).....	33
Programme européen de soutien à l'apiculture	33
Projet Bee Wallonie.....	33
Maison de l'abeille noire à l'Aquascope de Virelles.....	34
Arista Bee Research Belgium.....	34
Bee Tox Check.....	34
Pol Bees	34
Bee Tox Wax	34
Cours et conférences.....	34
La formation	36
Liste des centres de formation.....	36
Références législatives	38
Ruchers écoles agréés 2016 – 2017	38
Autres cadres de formation.....	42
La participation du secteur aux principaux programmes de gestion	42
Comité Miel	42
Membres élus.....	42
Représentants permanents.....	42
Comité stratégique du Programme Miel Européen	43
Réseaux de surveillance du Programme Miel Européen	43
Suivi des miellées du Programme Miel Européen	43
Bee Wallonie.....	44
Les programmes de recherche scientifique.....	47
Bee Best Check	47
Bee Tox Check.....	47
Beesyn	47
Healthybee	48
PolBEES	48
SELAPIS	49
Les secteurs d'activité.....	49
Production de miel	49
Apiculteurs à « profil économique »	49
Elevage.....	49
Stations de fécondation	49
Eleveurs	50
Abeilles noires	50
Abeilles Buckfast et carnica.....	50
Arista Bee Research Belgium.....	50
Distribution de matériel apicole.....	50
Les principaux distributeurs de matériel apicole.....	50
Revendeurs Bijenhof en Wallonie.....	52
Conditionnement de miel.....	52
Distribution et conditionnement d'autres produits de la ruche.....	52
Productions d'autres produits à base de produits de la ruche	53
Venin d'abeille.....	53
Produits cosmétiques.....	53
Confiserie.....	53

Parrainage de ruches.....	53
Annexes.....	55
Annexe 1 - Actions actuelles ou anciennes soutenues par la Wallonie et suivies par la DGO3 - Direction de la Qualité en matière d'apiculture	55
Annexe 2 – Apiculteurs à profil économique	60
Table des illustrations.....	63

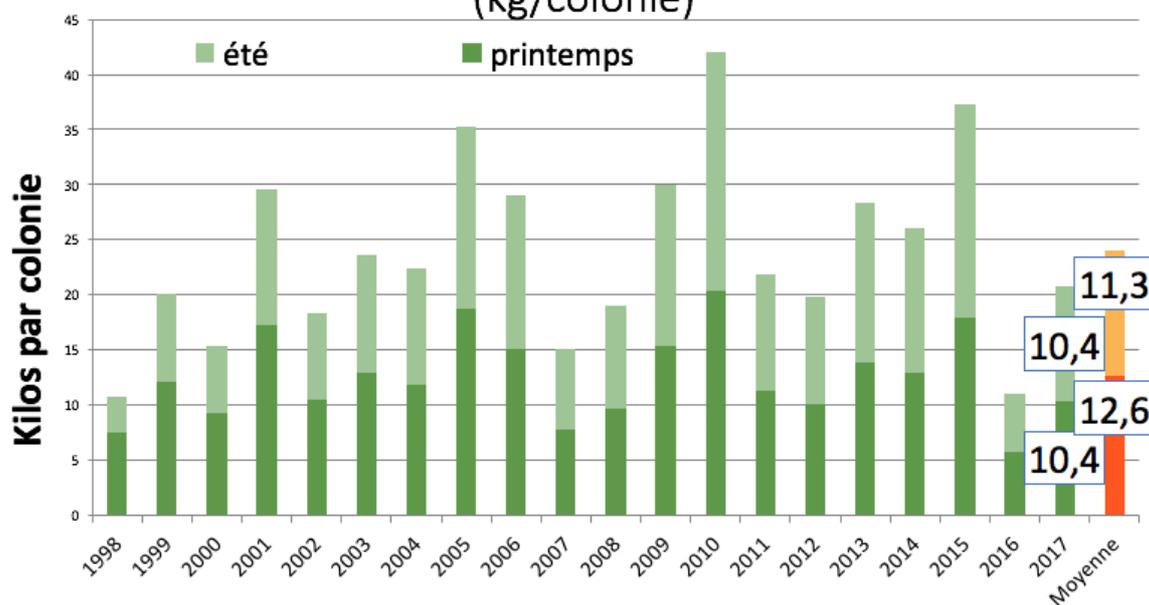
Les principaux indicateurs

Production de miel

Sources des données : CARI – Programme Miel européen

Quantité de miel par ruche de production (kg/colonie)

Quantité moyenne de miel par ruche de production (kg/colonie)



Source: Réseau de suivi des miellées – Programme Miel Européen

Figure 1 - Production de miel (kilos par ruche) - source – CARI - Etienne BRUNEAU (Programme Miel européen)

Evolution de la production de miel de 2006 à 2017 (tonnes)

Production de miel en RW (tonnes)

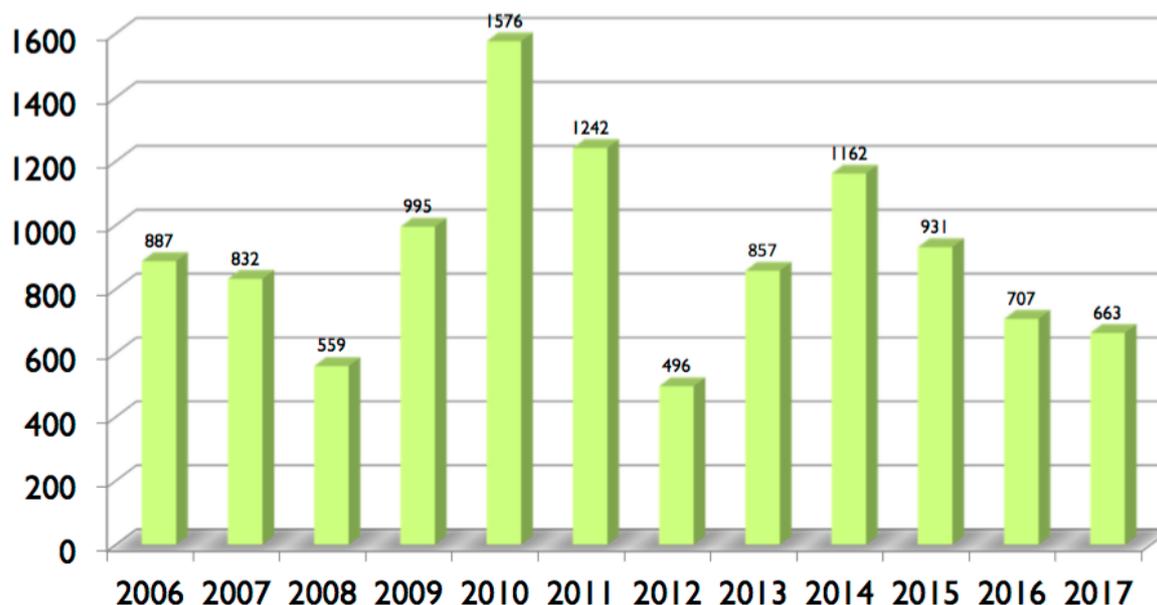


Figure 2 - Production de miel (tonnage) - Source – CARI - Etienne BRUNEAU (Programme Miel européen)

Evolution des miellées de 1998 à 2017

Depuis 2008, cette évolution se calcule sur la base de 37 ruchers. En 2017, cette base de référence est montée à 48 ruchers.

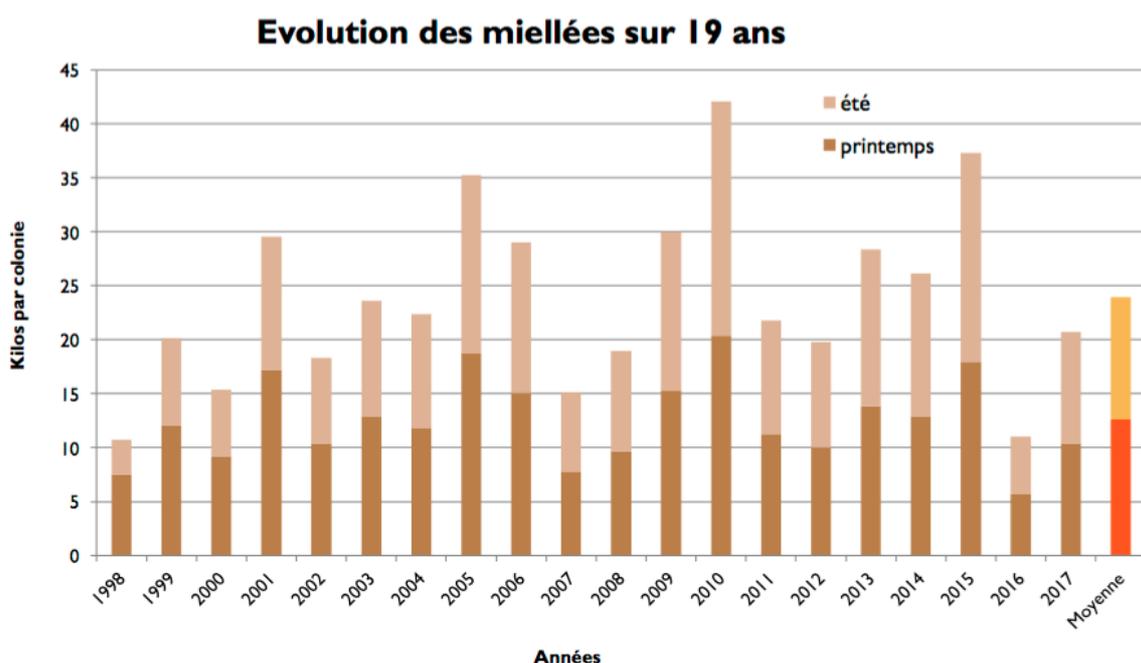


Figure 3 - Evolution des miellées sur 19 ans - Source – CARI - Etienne BRUNEAU (Programme Miel européen)

2017		Minimum sur 18 ans	Maximum sur 18 ans
Printemps	10,4	5,5	22,92
Été	10,4	5,2	22,60
Total	18,5	13,9	42,4

Quantité moyenne de miel récolté par apiculteur (kg/colonie)

2017		Minimum sur 18 ans	Maximum sur 18 ans
Printemps	116,1	75	349
Été	160,3	83	349
Total	279,6	191	636

Suivi des miellées

Un réseau de 16 balances réparties sur le territoire wallon et bruxellois permet au Programme Miel européen d'avoir depuis plusieurs années un suivi des miellées.

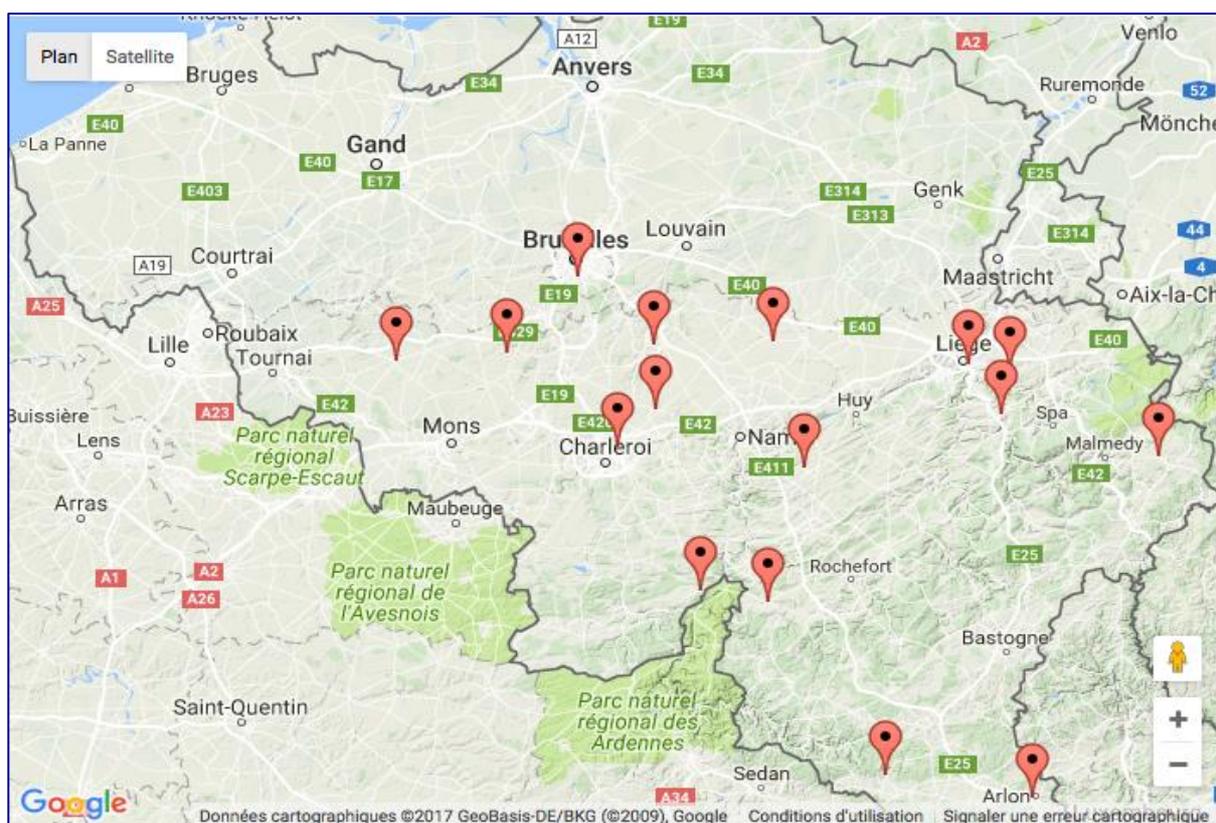


Figure 4 – Réseau de balances - Source – CARI – Carine MASSAUX (Programme Miel européen)

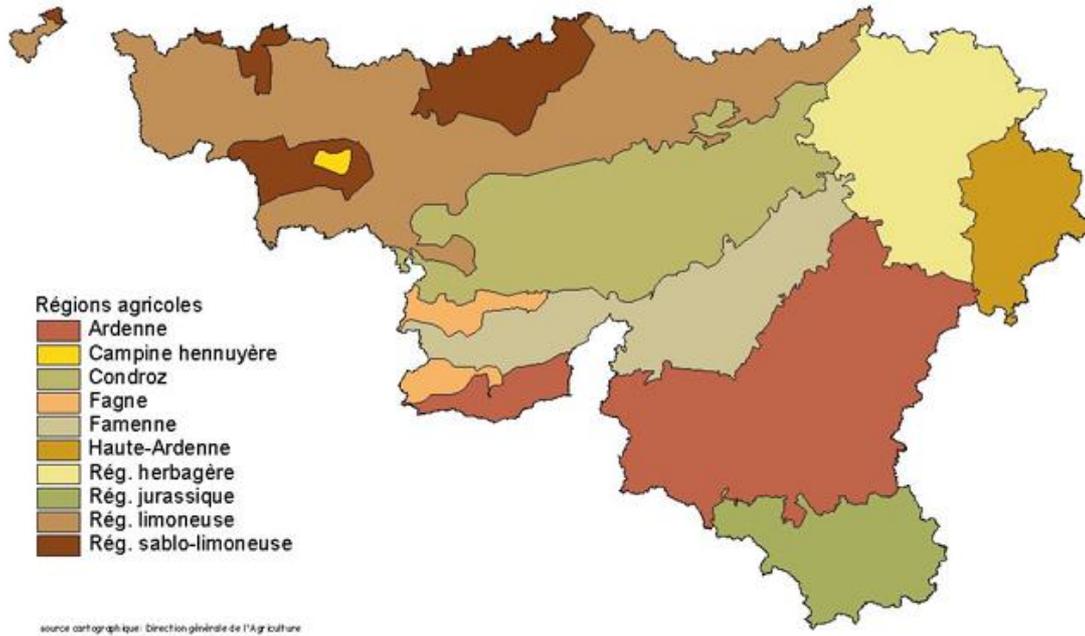


Figure 5 - Zones agricoles de Wallonie - Source - SPW DGO3

suivi des miellées par zone agricole

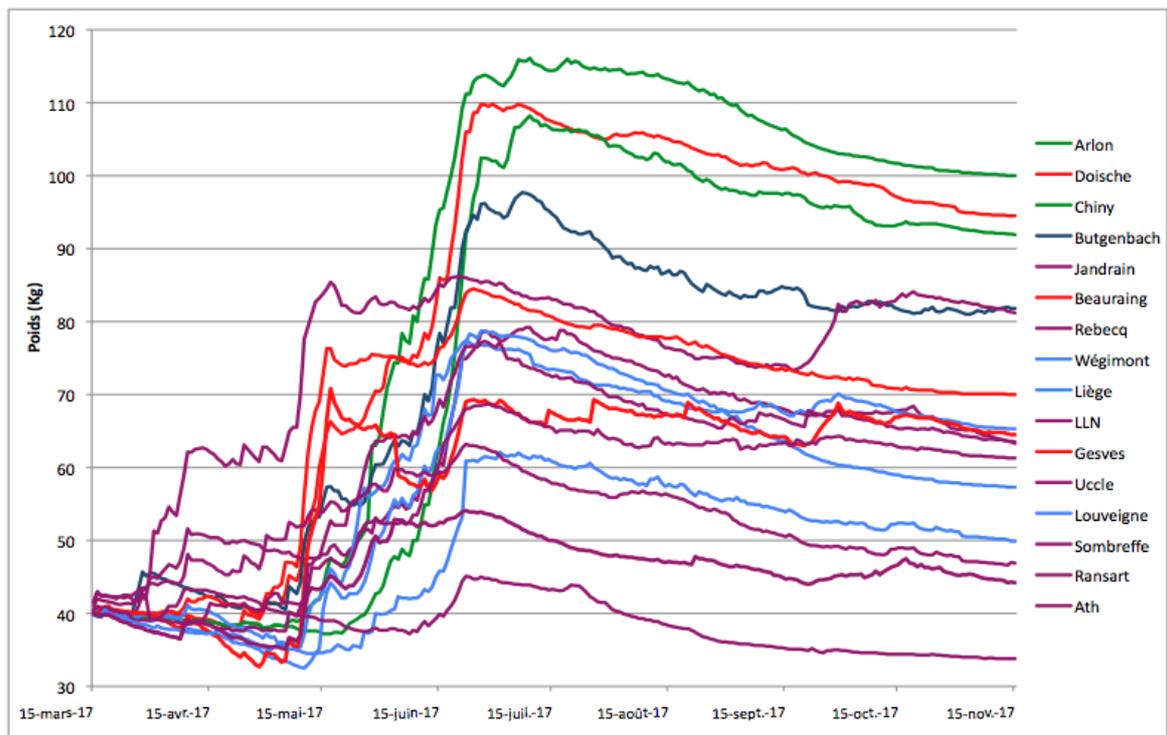


Figure 6- Suivi des miellées par zone agricole sur l'année 2017 - Source – CARI – Carine MASSAUX (Programme Miel européen)

moyenne des miellées par zone agricole

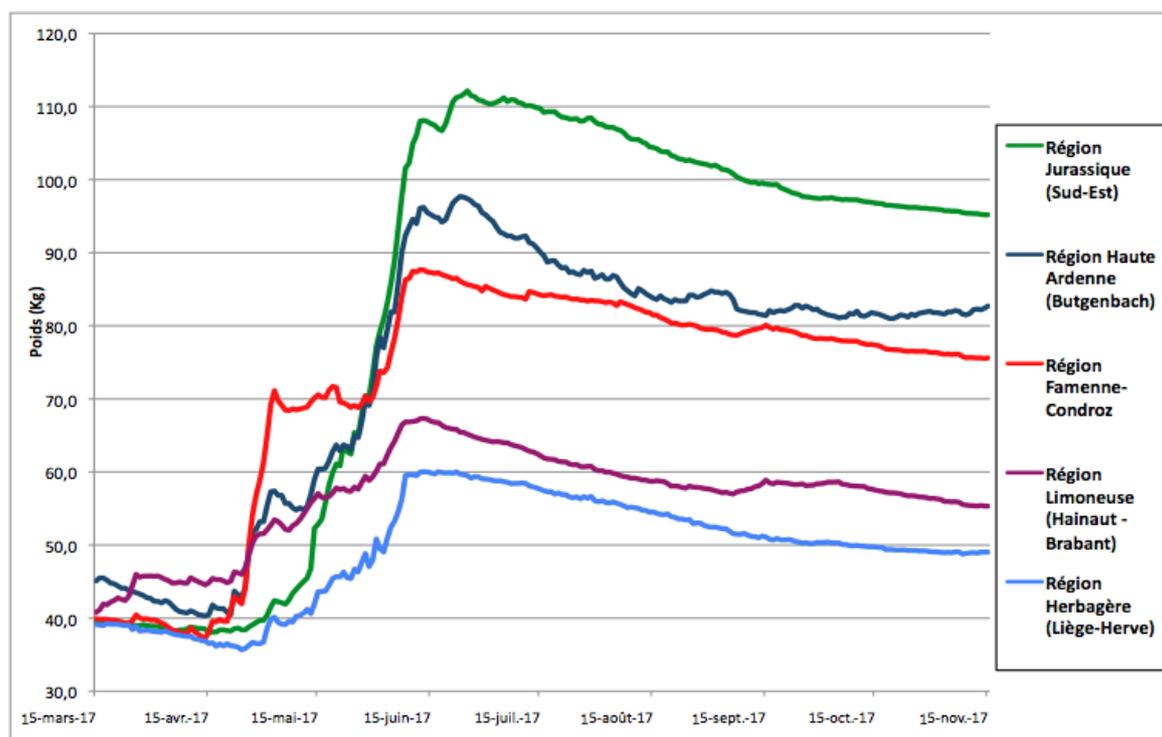


Figure 7 – Moyenne des miellées par zone agricole sur l'année 2017 - Source – CARI – Carine MASSAUX (Programme Miel européen)

Origine florale des miels wallons et bruxellois

Le laboratoire d'analyse de miels du CARI permet d'avoir une image précise de la flore butinée en Wallonie et à Bruxelles. Les miels sont principalement « toutes fleurs ».

Printemps 2017

164 miels ont été analysés au laboratoire du CARI pour la Wallonie et Bruxelles. Les principales fleurs butinées ont été sans surprise le colza, le saule, les fruitiers et le pissenlit.

Printemps 2017 : 164 miels (RW et Bxl)

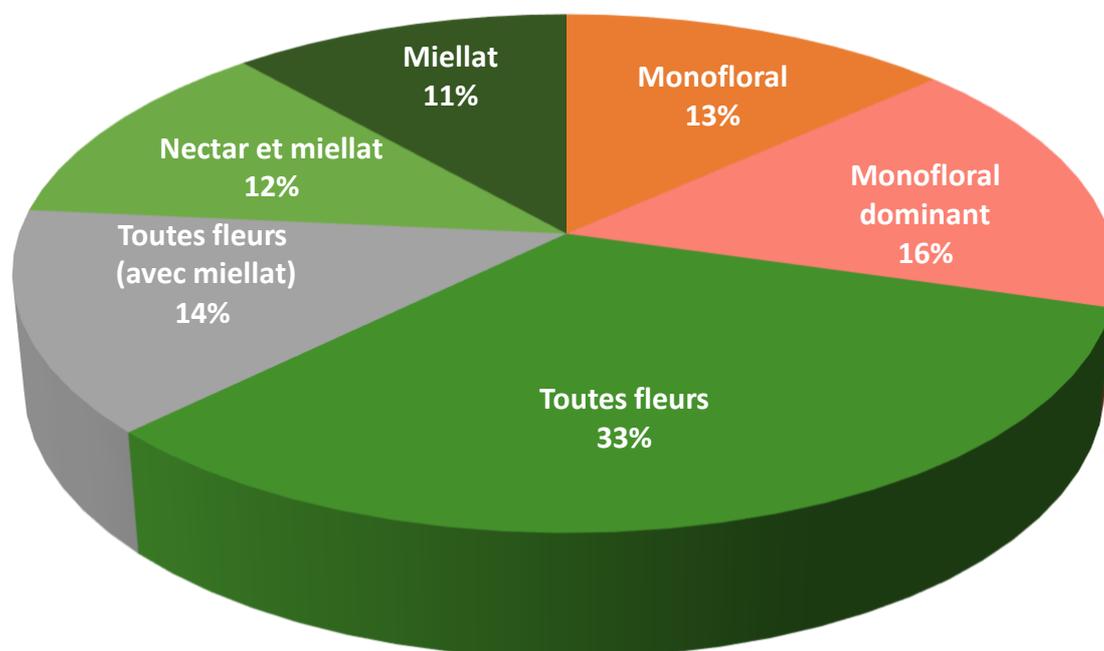


Figure 8 - Origine florale des miels analysés au laboratoire du CARI – printemps 2017 - Source – laboratoire du CARI – Carine MASSAUX (Programme Miel européen)

Parmi les miels « toutes fleurs », le pourcentage de miels analysés dans lesquels les principales fleurs nectarifères butinées au printemps apparaissent est le suivant :

% des principales fleurs butinées au printemps dans les miels "toutes fleurs"

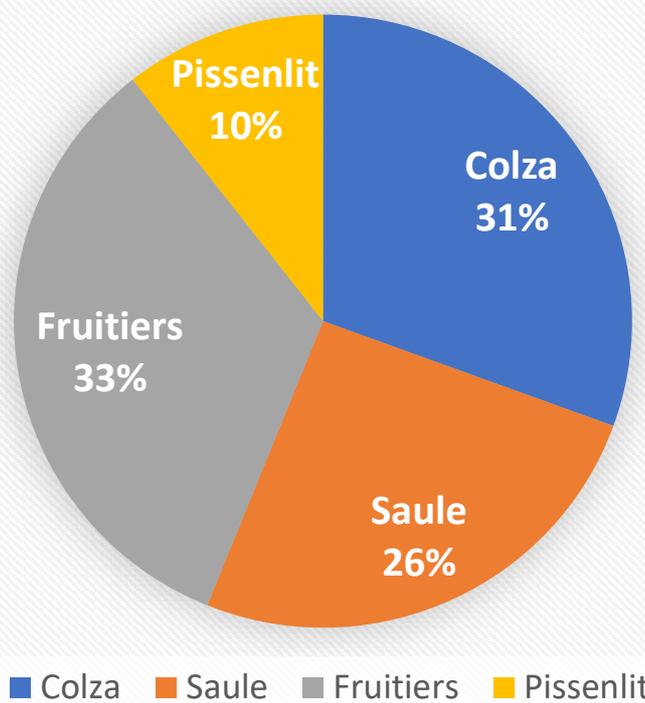


Figure 9 - % des principales fleurs butinées au printemps dans les miels "toutes fleurs" analysés par le laboratoire du CARI – printemps 2017 - Source – Laboratoire du CARI – Carine MASSAUX (Programme Miel européen)

Les autres fleurs détectées dans les analyses des miels « toutes fleurs » sont les suivantes : des brassicacées, des éricacées et des rosacées, ainsi que de l'aubépine, de la bourdaine, du châtaignier, du marronnier, des ronces et du trèfle.

Eté 2017

159 miels ont été analysés au laboratoire du CARI pour la Wallonie et Bruxelles en été 2017. Les principales fleurs butinées ont été sans surprise les ronces et le trèfle. Les conditions hygrométriques ont également permis d'avoir une miellée sur le châtaignier.

Eté 2017 : 159 miels (RW et Bxl)

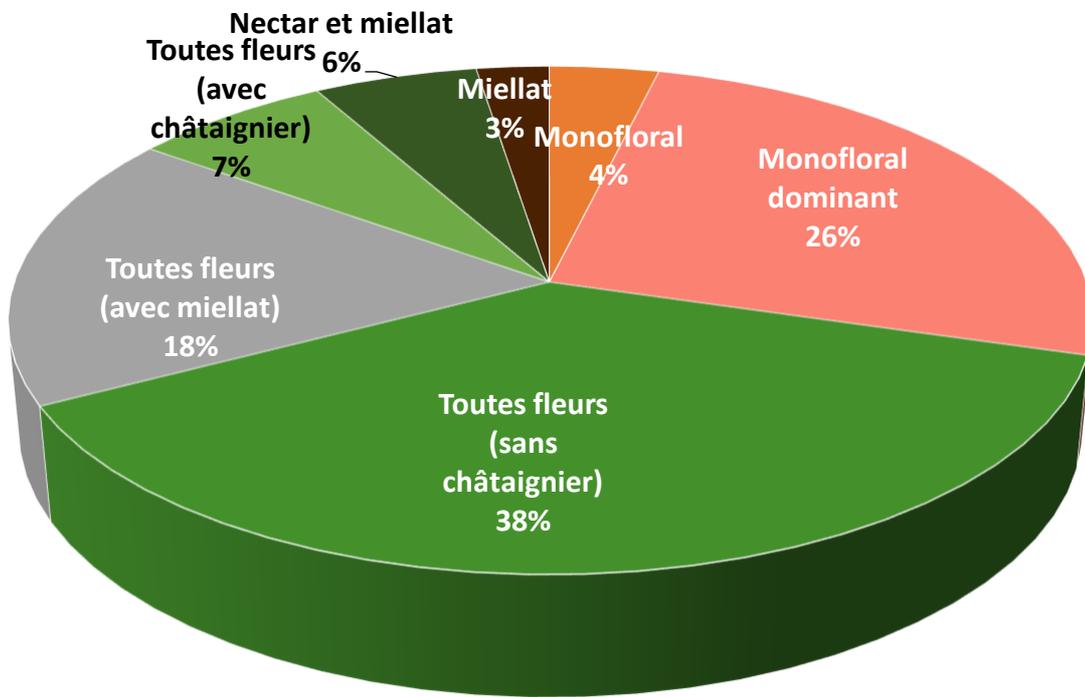


Figure 10 - Origine florale des miels analysés au laboratoire du CARI – été 2017 - Source – laboratoire du CARI – Carine MASSAUX (Programme Miel européen)

Parmi les miels « toutes fleurs », le pourcentage de miels analysés dans lesquels les principales fleurs nectarifères butinées au printemps apparaissent est le suivant :

% DES PRINCIPALES FLEURS BUTINÉES EN ÉTÉ DANS LES MIELS "TOUTES FLEURS"

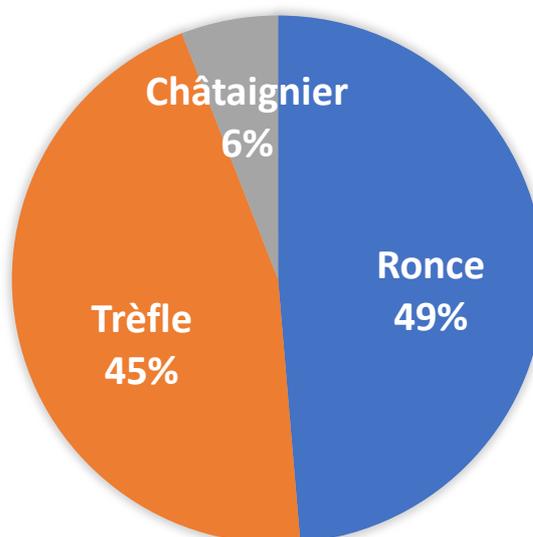
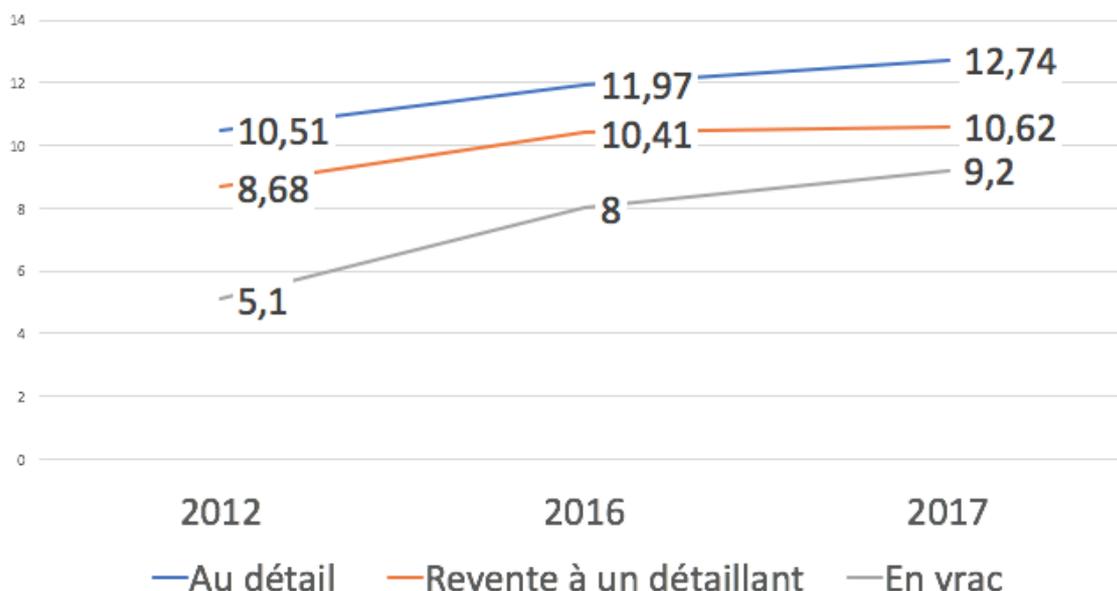


Figure 11 - % des principales fleurs butinées au printemps dans les miels "toutes fleurs" analysés par le laboratoire du CARI – été 2017 - Source – CARI – Carine MASSAUX (Programme Miel européen)

Les autres fleurs détectées dans les analyses des miels « toutes fleurs » sont les suivantes : des apiacées, des astéracées, des brassicacées, des fabacées, des oléacées, des renonculacées, des rutacées, ainsi que de la bourdaine, du colza, de l'épilobe, de l'évodia, du framboisier, des fruitiers, du ligustrum, du myosotis, de la phacélie, du robinier, du saule, du tilleul et de la vesce.

Prix du miel (euro/kg)

Prix du miel (euro/kg)



Source: Réseau de suivi des miellées – Programme Miel Européen

Figure 12 - Evolution du prix du miel - Source – CARI - Etienne BRUNEAU (Programme Miel européen)

Structure de commercialisation

Tous les apiculteurs wallons commercialisent leur production au détail. 42% d'entre eux optent aussi pour la commercialisation via un détaillant-revendeur. Une minorité (11%) font de la vente en vrac.



Source: Réseau de suivi – Programme Miel Européen

Figure 13 - Structure de commercialisation du miel en 2017 - Source : CARI - Etienne BRUNEAU – Programme Miel européen

Production d'autres produits de la ruche

Les chiffres de production restent inconnus pour les autres produits de la ruche.

Nombre d'apiculteurs

Apiculteurs déclarés à l'AFSCA

Aucun chiffre exhaustif n'est disponible. Une première source d'informations disponible est **la liste des apiculteurs déclarés à l'AFSCA** qui ne donne qu'une vision partielle de la situation puisque, bien que cette déclaration soit obligatoire, elle n'est pas généralement respectée.

Régions	Nombre d'apiculteurs déclarés à l'AFSCA en 2017
Bruxelles	107
Flandre	3.965
Wallonie	1.974

Provinces	Nombre d'apiculteurs déclarés à l'AFSCA en 2017
Brabant-Wallon	250
Bruxelles	107
Hainaut	510
Liège	352
Luxembourg	404
Namur	458

Une perspective des inscriptions à l'AFSCA sur 5 ans et sur la totalité du pays est disponible (source FAB-BBF) :

	2013	2014	2015	2016	2017
ANT	548	719	856	992	1.076
BXL	51	70	83	101	107
HAI	239	322	408	460	510
LIM	519	587	655	716	772
LIE	181	234	273	311	352
LUX	234	285	324	368	404
NAM	240	320	367	424	458
OVL	570	648	703	775	838
VBR	445	522	600	671	734
BRW	113	158	205	235	250
WVL	388	417	443	486	545
Totaal:	3.531	4.285	4.919	5.541	6.047
Flandres	2.470	2.893	3.257	3.640	3.965
Bruxelles	51	70	83	101	107
Wallonie	1.007	1.319	1.577	1.798	1.974

Figure 14 - Apiculteurs déclarés à l'AFSCA – Détail par provinces et régions - Source : Eliane KEPPENS – FAB-BBF

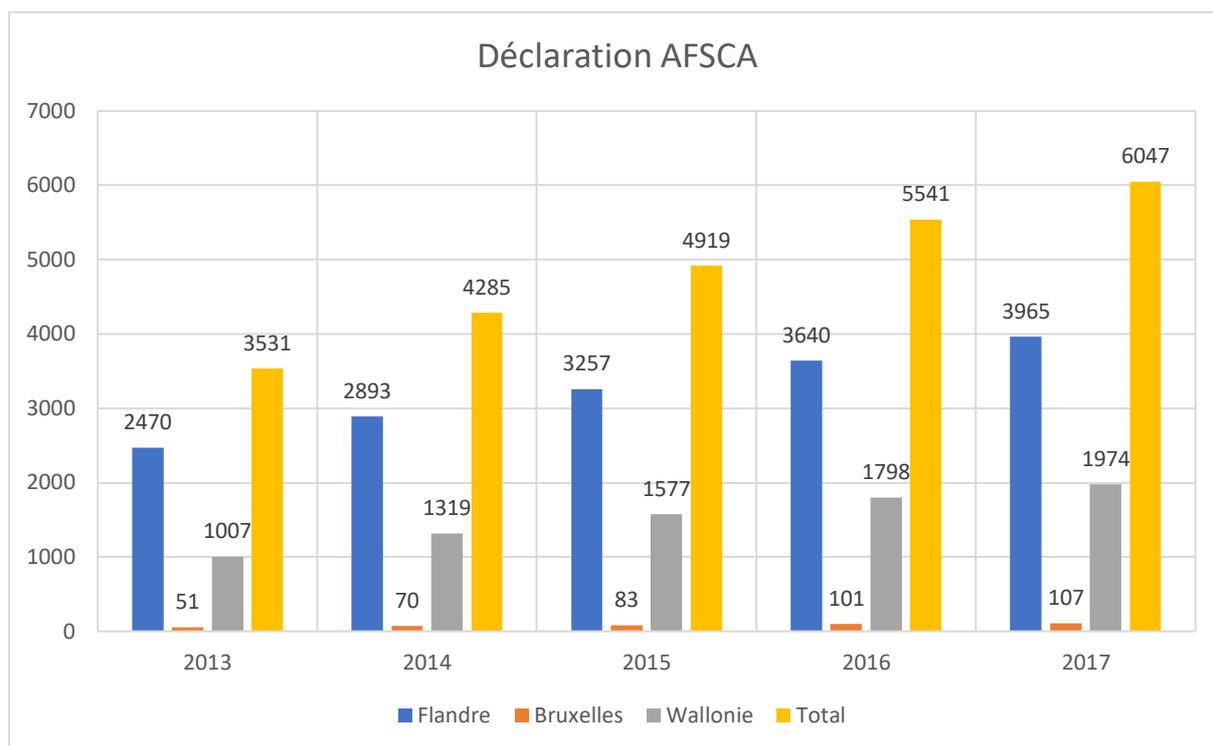


Figure 15 - Apiculteurs déclarés à l'AFSCA – Perspective sur 5 années - Source : Eliane KEPPENS – FAB-BBF

EN 2018, le nombre des apiculteurs enregistrés à l'AFSCA est monté à 6.498, confirmant la progression.

Campagne européenne de dénombrement des ruches

Sur base des déclarations du nombre de colonies, **une extrapolation du nombre d'apiculteurs** est réalisée par le Département des Politiques européennes et des accords internationaux du SPW qui coordonne la campagne de dénombrement des ruches selon les modalités fixées par l'Union européenne pour l'obtention des fonds d'aide. **Pour 2016**, les sections ont renseigné 4.181 apiculteurs. Sur cette base, une extrapolation a été réalisée et conduit à un nombre de **4.569 apiculteurs** pour la Wallonie et Bruxelles.

Structures apicoles	Nombre de sections locales ayant répondu à l'enquête en 2016	Nombre total des sections locales
SRABE - Bruxelles	1	1
FABW – Brabant Wallon	5	6
FRUPAH - Hainaut	12	20
FPAN - Namur	9	9
FRPLA – Liège	7	9
FPAL – Luxembourg	11	12
URRW	9	17
CARI	1	1
Autres et sections indépendantes	3	3

Total	58	78
--------------	-----------	-----------

Figure 16 – Nombre de sections locales ayant répondu à l'enquête en 2016 – Source : DG03 - Département des Politiques européennes et des Accords internationaux - SPW

Structures apicoles	Nombre de sections locales ayant répondu à l'enquête en 2017	Nombre total des sections locales
SRABE - Bruxelles	1	1
FABW – Brabant Wallon	7	7
FRUPAH - Hainaut	7	20
FPAN - Namur	8	8
FRPLA – Liège	9	10
FPAL – Luxembourg	9	13
URRW	11	12
CARI	1	1
Autres et sections indépendantes	5	6
Total	58	78

Figure 17 - Nombre de sections locales ayant répondu à l'enquête en 2017 – Source : DG03 - Département des Politiques européennes et des Accords internationaux – SPW

Les chiffres de l'année 2018 n'ont pas été communiqués à la date du 6/3/2019.

Nombre d'apiculteurs – campagnes 2016 et 2017

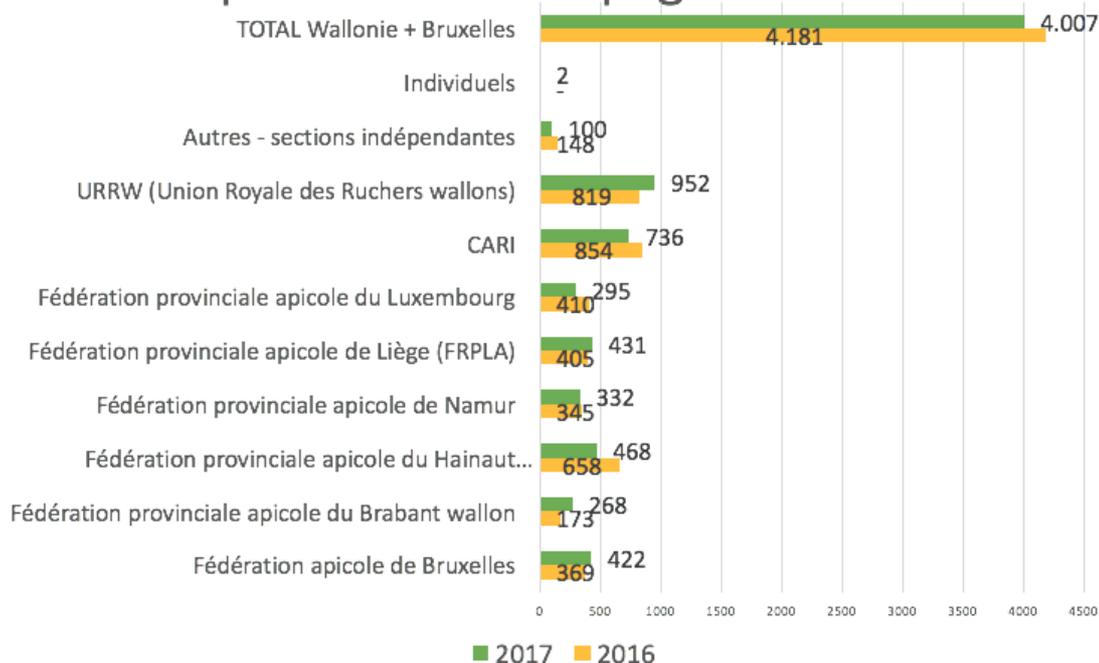


Figure 18 - Nombre d'apiculteurs dénombrés lors des campagnes 2016 et 2017 – Source : DG03 - Département des Politiques européennes et des Accords internationaux - SPW

La campagne 2017 a dénombré 4.007 apiculteurs soit une baisse de 9,6%.

Caractérisation des apiculteurs wallons

Le secteur apicole en Wallonie est composé au 2/3 d'apiculteurs de loisir. Le réseau de suivi du Programme Miel européen estime à 1/3 les apiculteurs wallons avec un profil économique.

1/3 des apiculteurs wallons
ont un profil économique

Ils représentent 75% du
marché du miel

1/1000 des apiculteurs wallons
+ de 150 ruches
(7 apiculteurs – estimation RW)



Source: Réseau de suivi – Programme Miel Européen

Figure 19 - Apiculteurs à profil économique - Source : Etienne Bruneau - Réseau de suivi - Programme Miel européen

Evaluation du cheptel

Nombre de colonies

C'est la même campagne européenne de dénombrement des colonies qui permet une photographie du nombre de colonies détenues par les apiculteurs wallons.

La campagne 2016 a permis d'obtenir le chiffre de 33.242 colonies pour la Wallonie et Bruxelles (29.069 pour la Flandre et 63.311 colonies au total pour la Belgique). On peut estimer une sous-évaluation liée à des colonies non référencées délibérément (+- 10%) et au dépérissement (+- 20%). Une extrapolation a été réalisée et conduit à un nombre **36.045 colonies** pour la Wallonie et Bruxelles.

La campagne 2017 a permis d'obtenir le chiffre de 30.046 ruches pour la Wallonie et Bruxelles (29.323 pour la Flandre et 59.369 colonies au total pour la Belgique) soit une baisse de 4,2% par rapport à 2016.

Nombre de pertes de colonies - COLOSS

Ces chiffres sont issus des résultats du **questionnaire COLOSS 2016 et 2017**. Ce questionnaire a été réalisé par la FAB-BBF et le CARI en partenariat avec le KONVIB et Honeybee Valley. L'analyse statistique est confiée au CRA-W. Honeybee Valley (Flandre) a

reçu 280 réponses. Le CARI (Wallonie et Bruxelles) a reçu 424 réponses. Au total, 704 apiculteurs belges ont répondu au questionnaire.

Pertes selon les régions (%) :

	2016-2017
Belgique	25,74%
Bruxelles	22,3%
Flandre	25,4%
Wallonie	22,5%

Pertes selon les provinces (%) :

	2016
Brabant-Wallon	33,7%
Hainaut	8,8%
Liège	23,1%
Luxembourg	31,3%
Namur	37,3%

La répartition des pertes selon les provinces ne semble pas l'indicateur le plus approprié si l'on en croit cette carte diffusée par COLOSS qui formalise les pertes à un niveau local :

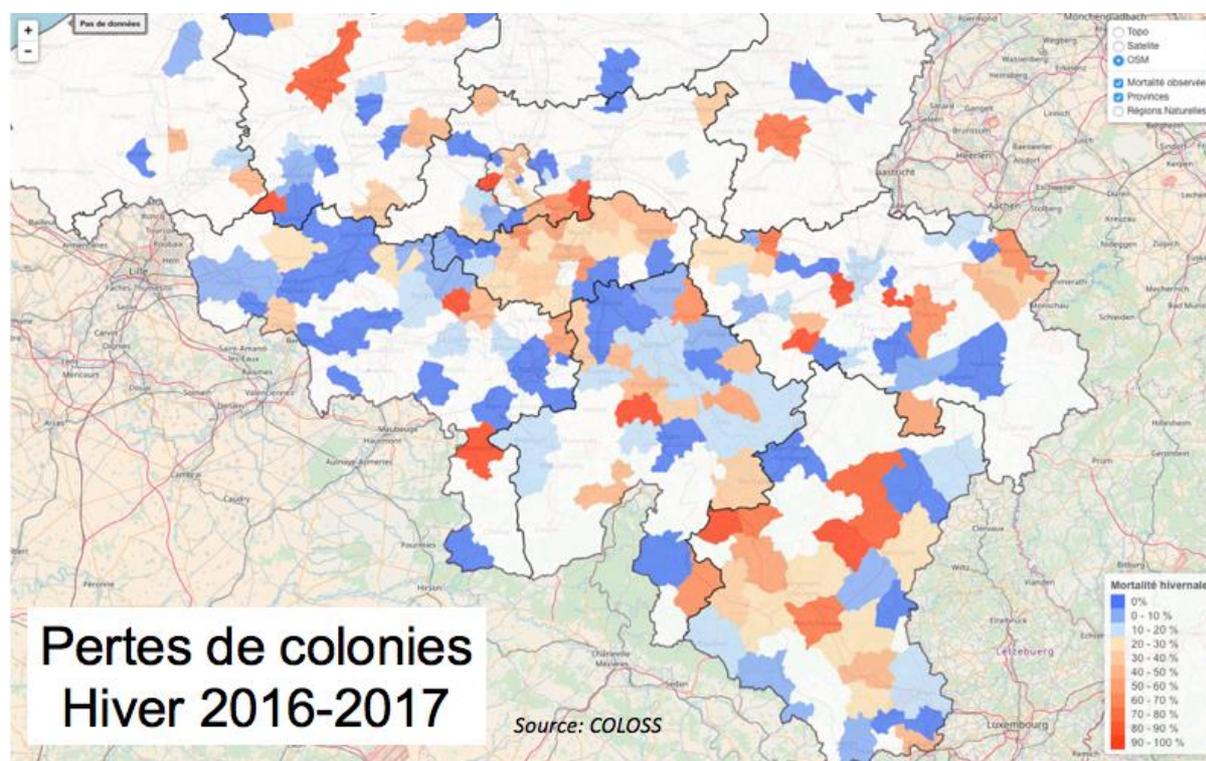


Figure 20 - Carte des pertes de colonies 2016-2017 à un niveau local – source : COLOSS

Province	Données						
	Col Oct 16	Pertes reines	Pertes degats natur.	Pertes mortes	Faibles	Col Printeps 17	Taux de mortalité
Antwerp	1191	37	0	208	160	923	22.50%
Bruxelles	103	2	0	21	23	80	22.33%
Oost Vlaanderen	844	45	1	152	78	629	25.47%
Vlaams Brabant	564	42	2	106	112	407	27.84%
Hainaut	477	5	1	36	47	435	8.81%
Liege	532	30	2	95	85	409	23.12%
Limburg	311	7	0	52	27	238	23.47%
Luxembourg	565	42	3	119	112	388	31.33%
Namur	798	34	2	252	96	500	37.34%
Walloon Brabant	492	19	3	144	101	326	33.74%
West Vlaanderen	309	9	2	28	24	259	16.18%
Total	6186	272	16	1213	865	4594	25.74%

Figure 21 - Pertes par province – Source : Eliane KEPPENS – FAB-BB - 2016

La **moyenne européenne des pertes de colonies est de 11%**, ce qui place la Wallonie et la Belgique et ses 25,74% bien au-dessus de la moyenne.

Nombre de pertes de colonies – Réseau de surveillance du Programme Miel européen

Un réseau de surveillance des pertes de colonies est par ailleurs conduit depuis 2007 dans le cadre du Programme Miel Européen. Les pertes de ce réseau ont été de 21,1% (été 2016-printemps 2017). Ce réseau permet en outre d'évaluer le potentiel de reconstitution du cheptel, indicateur supplémentaire de la vitalité des ruchers.

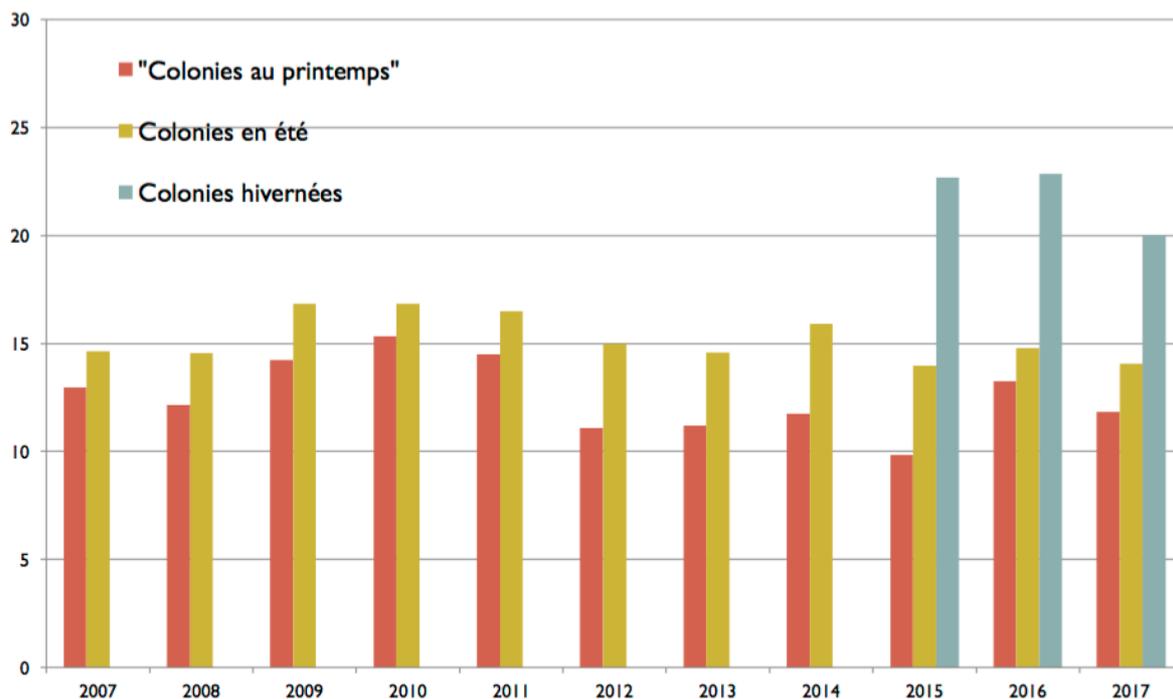


Figure 22 - Evolution du cheptel sur 10 ans - Source : CARI - Etienne BRUNEAU – Programme Miel européen



Figure 23 - Evolution des pertes de colonies et reconstitution du cheptel sur 10 ans - Source : CARI - Etienne BRUNEAU – Programme Miel européen

L'organisation du secteur

Les structures fédératrices

Le terme « fédératrice » est pris au sens de « qui favorise une union ou une convergence ».

La FAB-BBF – Fédération apicole belge

<http://www.fab-bbf.be> (site internet bilingue)

Présidente : Eliane Keppens-Marescaux (URRW) ;
Vice-Président : Laurent Ignoul (AVI) ;
Secrétaire : Etienne Bruneau (CARI) ;
Trésorier : Yves Roberti-Lintermans (SRABE).

Réunions 5 à 6 fois par an à Bruxelles.

Cette asbl a pour rôle d'intervenir au niveau fédéral et régional pour toute question d'ordre apicole. Les membres sont les organismes suivants :

- AVI
- CARI
- Fédération de Liège
- Fédération de Namur
- SRABE
- URRW
- VNIF
- Cercle royal apicole de Nivelles
- Ruchers du Sud Luxembourg

Les membres de ces associations sont représentés auprès de l'AFSCA. Une réunion annuelle est organisée dans ce cadre pour l'élaboration de la campagne de soins aux colonies et la communication des nouveaux médicaments à proposer aux apiculteurs. Les membres sont également représentés au SPF autour des problèmes d'actualité tels que l'adultération des cires, le dépérissement des colonies, la modification des lois et discussions avant parution au Moniteur Belge, le retrait de la varroase des maladies à déclaration obligatoire, les rapports avec l'ordre des vétérinaires et les traitements des maladies de la ruche...

Nous communiquons à tous les présidents des associations membres de la FAB toutes les informations reçues. Cela concerne aussi les informations européennes.

La FAB est partie-prenante dans l'élaboration et la diffusion du questionnaire COLOSS pour dénombrer les pertes hivernales (en collaboration avec le CARI et le CRA-W).

La FAB organise en outre la journée annuelle de formation continue des assistants sanitaires (le Konvib le fait pour la Flandre).

UFAWB - Union des Fédérations Apicoles de Wallonie et de Bruxelles

<http://www.apiculture-wallonie.be>

Président : Jean-Luc Strebelle ;
Vice-Présidente : Agnès Beulens ;
Secrétaire : Daniel Stas ;
Trésorier : Yonel Wautier ;
Directeur financier : Didier Marthus.

L'UFAWB est responsable de l'édition de La Belgique apicole (diffusion : 1650 abonnés ; tirage à 2000 exemplaires).

Les membres de l'UFAWB sont les organismes suivants :

- Fédération Royale des Unions Professionnelles Apicoles du Hainaut et extension – FRUPAH
- Fédération des apiculteurs du Brabant-Wallon – FABW
- Fédération provinciale d'Apiculture du Luxembourg – FPAL

Les membres de ces associations sont représentés par l'UFAWB auprès des instances régionales et fédérales. Le but de l'UFAWB est d'**informer de l'actualité apicole** (sur le plan sanitaire, législatif, en ce qui concerne le matériel apicole et la connaissance de l'abeille). L'UFAWB via la revue et son site internet se fait l'écho de l'actualité apicole wallonne : reportages sur des événements organisés par les sections de ses membres ou des associations partenaires (voyages, journées des abeilles, congrès...), présentation et compte-rendu de projets de recherches apicoles menés avec les apiculteurs wallons, annonces et commentaires des nouvelles mesures prises par les pouvoirs publics ayant un impact sur l'apiculture, communiqués et alertes de l'AFSCA... L'UFAWB cherche également à promouvoir l'apiculture en Wallonie et à Bruxelles et à rendre **service aux apiculteurs hobbyistes** (achats groupés, conseils, gaufrage de cire, édition d'étiquettes pour pots de miel...). L'UFAWB cherche aussi à **favoriser la communication entre les apiculteurs affiliés**. Concernant la **formation**, l'UFAWB organise un examen de conférenciers est organisé tous les 2 ans, un colloque occasionnellement à l'attention d'apiculteurs chevronnés désireux de développer de meilleures pratiques apicoles, des formations de perfectionnement sur des sujets très spécifiques occasionnellement (préparation de l'examen de conférenciers, pédagogie à mettre œuvre lors des activités de sensibilisation des enfants de 6 à 14 ans...).

URRW – Union Royale des Ruchers Wallons

<https://urrw.be>

Présidente : Jocelyne Collard ;
Vice-Président : Andy Bisofy ;
Secrétaire : Isabelle Illing ;
Trésorier : Marc Plainchamp.

Les membres sont les sections suivantes :

- Andenne
- Fernelmont
- Fosses-la-ville
- L'Union des Ruchers Ardennais (Bertrix – Michamps-Bastogne et Ortho)
- Les Amis des Abeilles
- Les Divines Abeilles ASBL
- Mouch'ti Brabançon
- Section Apicole de Courcelles ASBL
- Union des apiculteurs de Rebecq-Enghien

L'URRW est responsable de l'édition de La Revue Belge d'apiculture (diffusion : 850 abonnés ; tirage à 1200 exemplaires).

L'URRW offre plusieurs services à ses membres : assurance en responsabilité civile, achats groupés, encirage de ruches, conférences, etc.

Les fédérations apicoles

Fédération Apicole de la Province de Namur – FAPN

<https://www.frpla.be>

Président : François Mathy ;
Vice-Président : Jean Haquin ;
Secrétaire : Nicolas Lepers ;
Trésorier : Michel Quirin.

La FAPN est membre de la Fédération Apicole Belge (FAB-BBF).

Les sections de la FAPN

- Couvin
- Cul-Des_Sarts
- Flowal
- Gedinne
- Géronsart-Mariembourg
- Mazée
- Mettet
- Namur
- Naninne
- Natoye
- Rochefort
- Semois
- Viroin-Hermeton

Les écoles de la FAPN

- Ecole de Flowal (Jean Stimart) ;
- Ecole de Rochefort (Nicolas Lepers) ;
- Ecole du Parc Naturel Viroin-Hermeton (José Louis) ;
- Ecole Namuroise d'Apiculture (Myriam Duckers).

Fédération des apiculteurs du Brabant-Wallon – FABW

Présidente : Agnès Beulens ;
Vice-Président : Maximilien de Neve ;

Secrétaire : Finella Nocera ;
Trésorier : Francis Lemaire.

La FABW est membre de l'Union des Fédération Apicoles de Wallonie et de Bruxelles (UFAWB).

Les sections de la FABW

- Bee Wing Beauvechain - <http://beewing.be>
- Les ruchers réunis d'Ittre et Environs - <http://www.ruchers-réunis-ittre.be>
- Cercle apicole de l'Abeille du Hain - <https://www.abeilleduhain.be>
- Société Royale Apicole de Wavre et Environs - <http://www.srawe.be>
- Association des apiculteurs de Jodoigne, Incourt et Environs - <http://aajie.be>
- Cercle royal apicole de Jodoigne et environs - jackyclaes@scarlet.be
- Cercle royal apicole de Nivelles et environs - <http://apiculturenivelles.be>

Les écoles de la FABW

- Rucher école de Jodoigne, Incourt et environs
- Rucher école de l'Abeille du Hain

Fédération provinciale d'Apiculture du Luxembourg – FPAL

Pas de site internet.

Les sections de la FPAL

- Bertrix-Neufchâteau
- Bouillon
- Forrières-Wellin
- Gouvy
- Halanzy-Musson
- Houffalize-Vissole
- L'api d'amon nos-ôtes (Durbuy-Erezée)
- L'abeille arlonaise
- La Bastognaise
- Léglise (La Rulles) 46 membres
- Librabeille
- Ochamps
- Saint-Hubert
- Vielsam-Lierneux
- Virton

Les écoles de la FPAL

- Rucher Ecole de Forrières-Wellin – Olivier Lecomte

- L'api d'amon nos-ôtes asbl - <https://www.apilux.be>
- Centre de formation apicole de Bertrix – Yonel Wautier
- Centre de Formation apicole de Arlon – André Jusseret
- Centre de formation apicole de Saint Léger – François Rongvaux

Fédération Royale des Unions Professionnelles Apicoles du Hainaut et extension – FRUPAH

<http://frupah.skynetblogs.be>

Président : Michel Bierna ;
 Vice-Président : inconnu ;
 Secrétaire : Jean-Luc Rochart ;
 Trésorier : inconnu.

Les sections de la FRUPAH

- Amis Unis de Wiers - <http://www.lesamisunis.be>
- Beaumont
- Bizet
- Blaton
- Braine le Comte
- Casteau
- Chatelet
- Chimay
- Dendre et Collines
- Froidchapelle
- Hauts Pays - <http://sahp.be>
- Manage
- Merbes-le-château
- Mons - <http://www.ceiam.be>
- Mouquieux du Tournais - <http://sectionapicoletournai.skynetblogs.be>
- Rance
- Raspes
- Seloignes
- Solre-sur-Sambre
- Sylvain Thibault de Montigny-le-Tilleul - <http://www.museedumiel.be>

Les écoles de la FRUPAH

- Centre de Formation apicole des Hauts Pays
- Institut apicole de Charleroi (Ransart)
- Rucher Ecole de Lobbes
- Rucher école de Mariemont
- Rucher école de Mons-Jurbise
- Rucher école de Tournai
- Rucher école du Péruwelz

- Rucher Ecole du Sud-Hainaut

Fédération Royale Provinciale Liégeoise d'Apiculture - FRPLA

<https://www.frpla.be>

Président : Albert Maréchal

1ère Vice-présidente : Doris Köttgen

2ème Vice-président : Didier Brick

Trésorier : Egon Langer

Secrétaire : Jean Levaux

Les sections de la FRPLA

- Clavier
- Eupen
- Hamoir
- La Berwinne
- Les Waleffes
- Liège
- Ourthe-Vesdre-Amblève (S.A.O.V.A.)
- Saint-Georges
- Saint-Vith
- Section Royale Apicole et Horticole de Cheratte
- Verviers

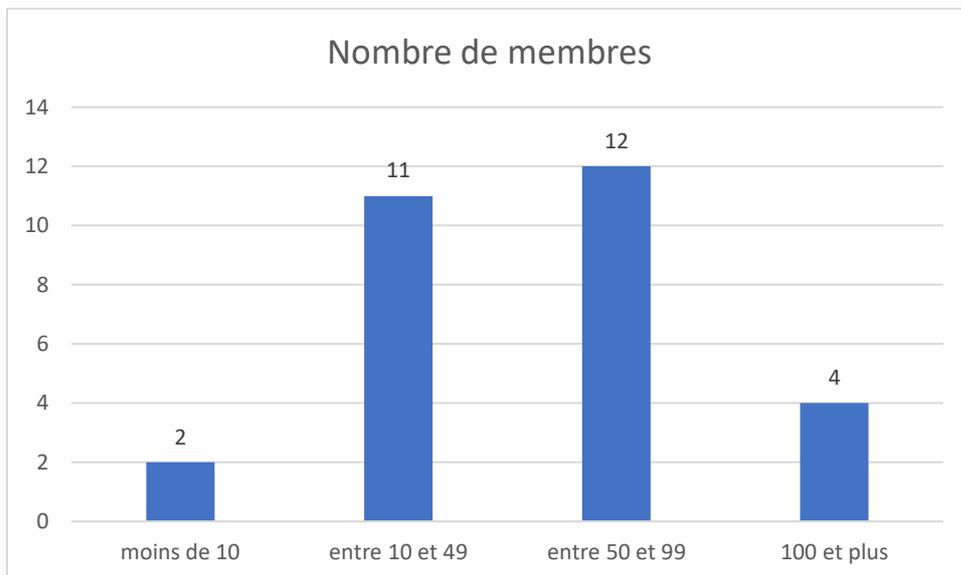
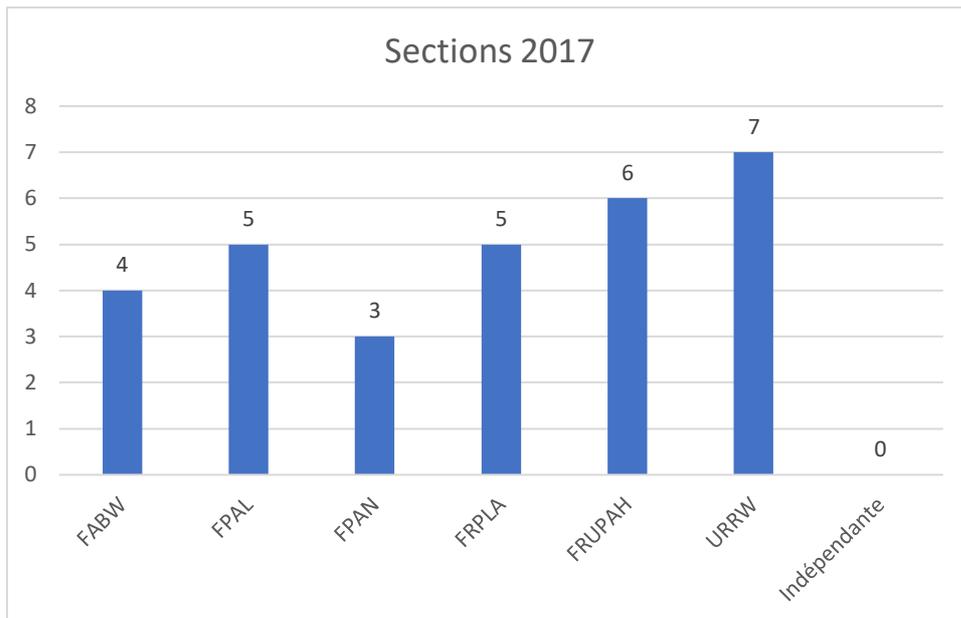
Les écoles de la FRPLA

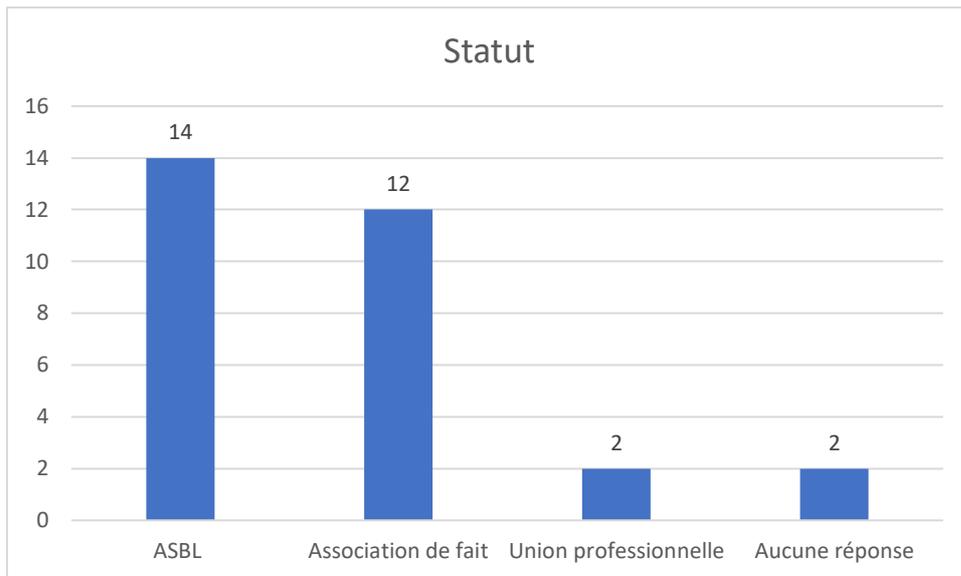
Ecole d'apiculture centralisée de la FRPLA - <https://www.frpla.be/rucher-ecole>

Les sections

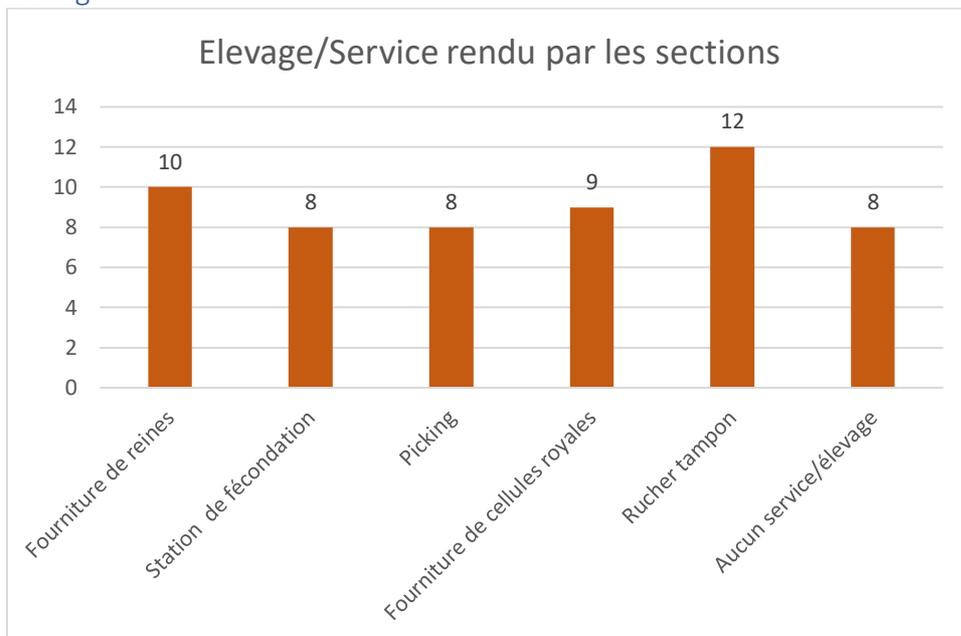
Les données présentées sont issues du questionnaire de mise à jour des informations envoyé à toutes les sections. Toutes les sections n'ont pas répondu à ce questionnaire (40/65).

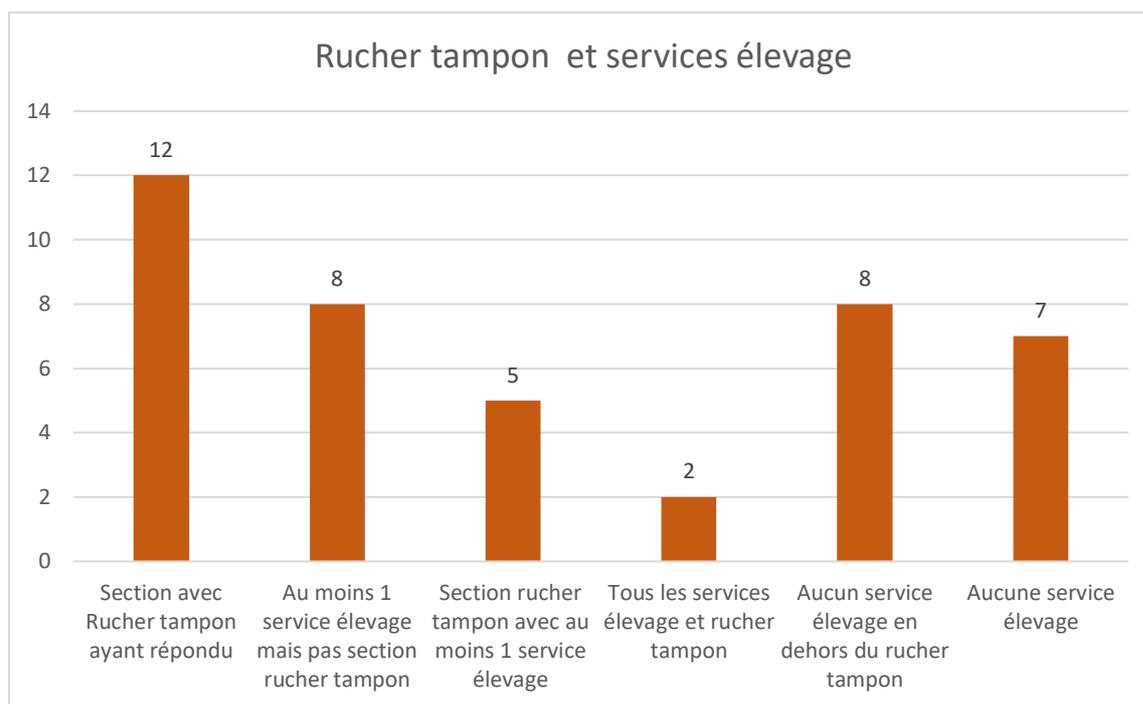
Généralités





Elevage



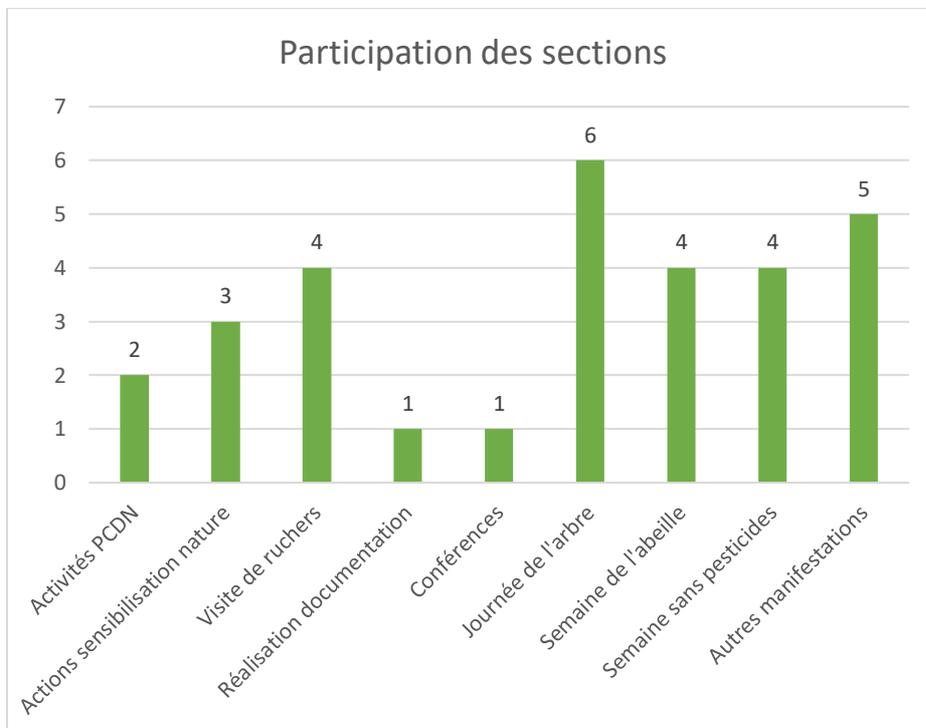
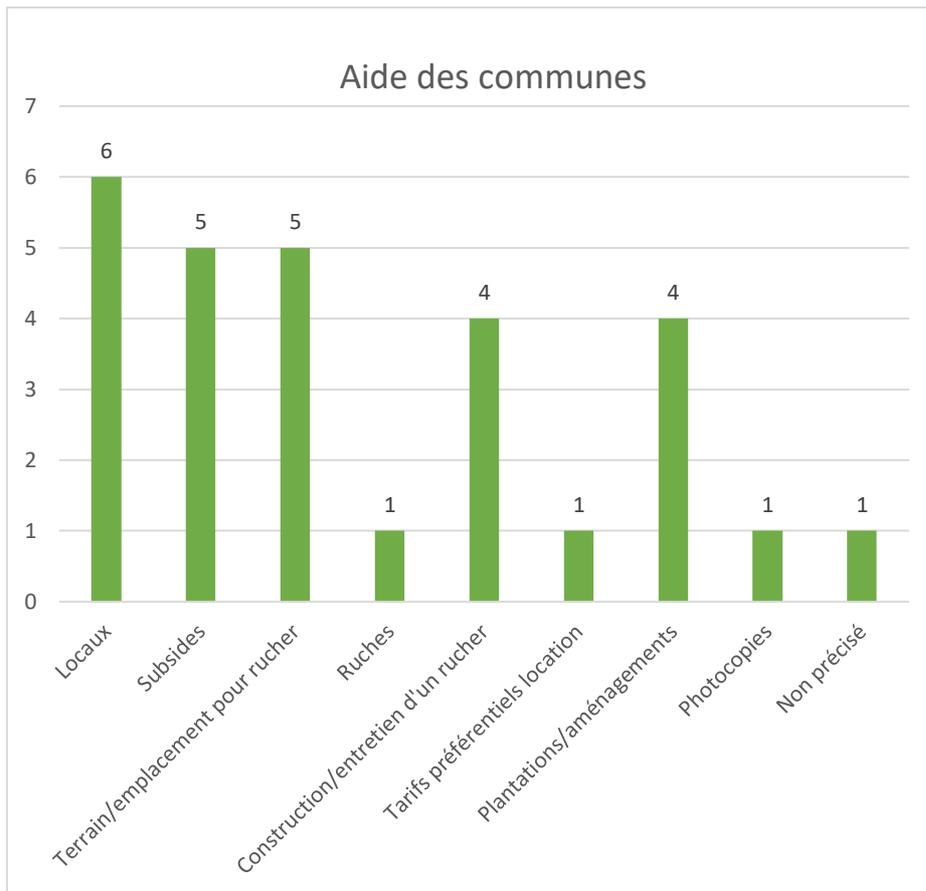


Relation des sections avec les communes Maya

15 sections ont déclaré avoir reçu une aide d'une commune Maya en 2017 :

- Arlon
- Comines-Warmeton
- Courcelles
- Couvin
- Eupen
- Huy
- La Hulpe
- Libramont
- Momignies
- Nivelles
- Péruwelz
- Rebecq
- Tellin/Nassogne
- Viroinval
- Wavre

1 section a reçu une aide d'une commune « non Maya » (Berloz).



Le CARI

Le CARI est une association ayant 35 ans d'existence. Elle se positionne dans un certain nombre de services aux apiculteurs parmi lesquels :

1- Assistance technique aux apiculteurs :

- Information ;
- Formation continue ;
- Valorisation de la qualité des produits de la ruche ;
- Services (réseau de balances, analyses de miel, suivi sanitaire, suivi des miellées, etc.).

2- Recherche appliquée en rapport avec les problèmes rencontrés sur le terrain.

3- Partenaire de plusieurs projets de recherche.

3- Suivi du secteur.

4- Représentation des apiculteurs au niveau régional, fédéral, européen et international.

5- Information du public sur l'abeille et l'apiculture.

<http://www.cari.be>

Autres structures apicoles indépendantes

Plusieurs associations indépendantes des structures citées reposent sur des objets spécifiques :

Nom	Site internet	Objet
Apiculture naturelle	http://www.apiculture-naturelle.be	Cours et Formations spécifiques
Apis asbl	http://www.formationapiculture.be	Cours et Formations spécifiques

Arista Bee Research Belgium asbl		Recherche abeille VSH
CRISAB asbl	http://www.crisab.be	Pôle de sauvegarde de l'abeille Buckfast – Formation
Les Amis du Musée de l'abeille de Tilff	http://www.sitilff.be/decouvrir/musee-de-labeille/	Musée
Mellifica	https://www.mellifica.be	Protection abeille noire - formation
Miel Maya asbl	https://www.maya.be/fr	Aide au développement
ProMiel	http://www.promiel.be	Producteurs de miel wallon sous label - Label privé « Perle du terroir »
Rucher école de Tenneville		Formation – nature et abeille noire
Rucher expérimental Houille-Lesse- Semois	https://sites.google.com/site/asblrucherhls/	Section

Le financement du secteur (2017-2019)

Programme européen de soutien à l'apiculture

01/08/2016 – 31/07/2017 – UE = 124.656,50 €

Co-financement RW (obligatoire pour le financement européen)
= Points APE du Forem soit 10 ETP du CARI (= 209.902,69 €)

Projet Bee Wallonie

01/01/17 – 31/12/17 - RW = 169.500 € au CARI dont 10.000 euros pour investissement en matériel pour les associations.

01/01/18-31/12/18 – RW = 148.100 € au CARI dont 10.000 euros pour investissement en matériel pour les associations.

Maison de l'abeille noire à l'Aquascope de Virelles

01/01/17- 31/12/17 (prolongation au 31/12/18) – RW = 140.000 € pour investissement à Virelles Nature asbl

Arista Bee Research Belgium

01/04/18- 31/03/19 – RW = 90.030 € pour engagement d'un ETP.

Bee Tox Check

01/05/16 – 31/12/17 – RW = 13.491 € (budget analyses) à ULg Faculté de médecine (Professeur Saegerman).

Pol Bees

03/17-03/19 – dotation CRA-W = environ 700.000 € sur les 3 années.

Bee Tox Wax

01/12/18 – 30/11/19 – RW = 96.225 € à ULg Faculté de médecine (Professeur Saegerman).

Source des données : Jean-Marc Cheval - SPW-DG03 – Voir annexe 1

Cours et conférences

RW = 250.000 € (réserve annuelle de 2016 à 2020).

Appel à projets 2016 (formations 2016-2019) = 254.871,00 € :

- Dernières secondes années DGO6 : 105.248,00 € (20 formations) ;
- Cours de base (CB) : 119.736 € (12 formations) ;
- Cours d'initiation (CI) : 2.051 € (3 formations) ;
- Cours de spécialisation (CS) : 12.500 € (5 formations) ;
- conférences : 15.336€ (108 conférences, 28 organisateurs) ;

Appel à projets 2017 (formations 2017-2020) = 246.109 € :

- CB : 214.544 € (22 formations) ;
- CI : 2.309 € (2 formations) ;
- CS : 12.500 € (5 formations) ;
- Conférences : 16.756 € (118 conférences, 27 organisateurs).

Appel à projets 2018 (formations 2018-2021) = 205.002 € :

- CB : 165.901 € (16 formations) ;
- CI : 3.141 € (3 formations) ;
- CS : 17.500 formations € (7 formations) ;

- Conférences : 18.460,00 € (130 conférences, 29 organisateurs).

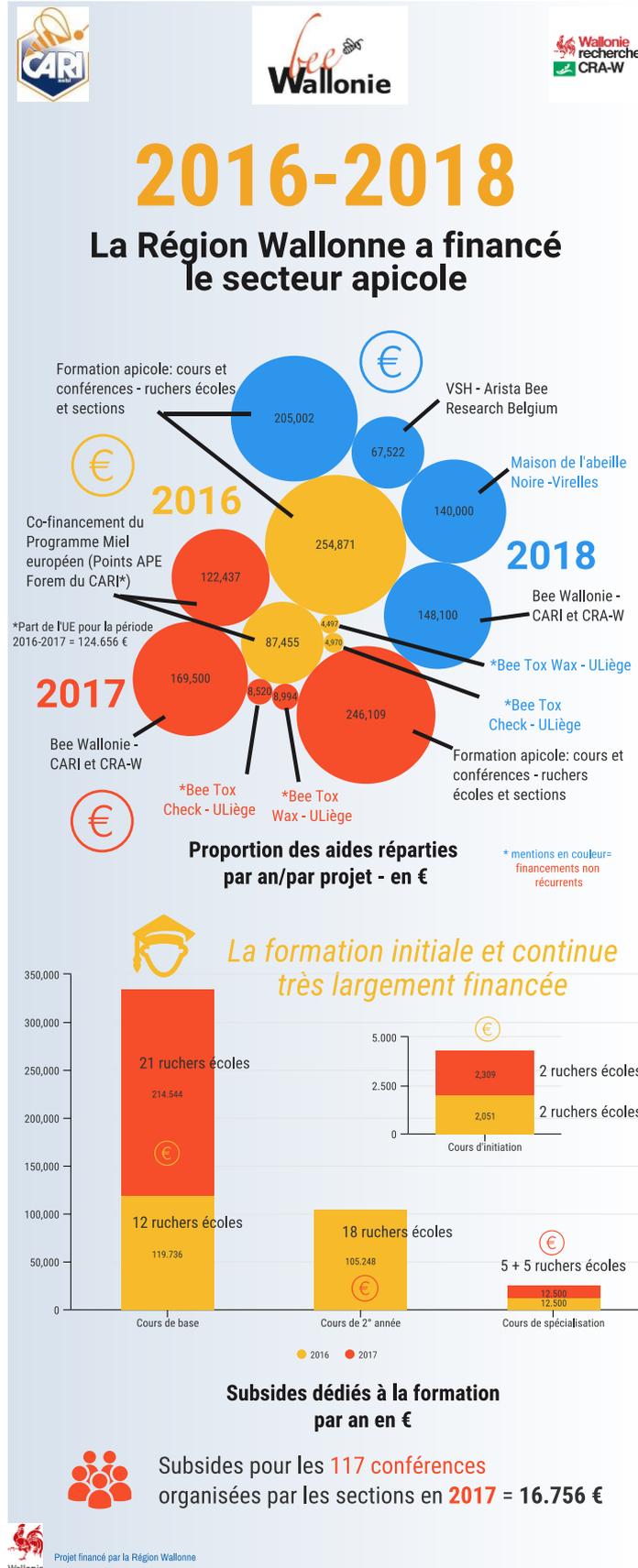
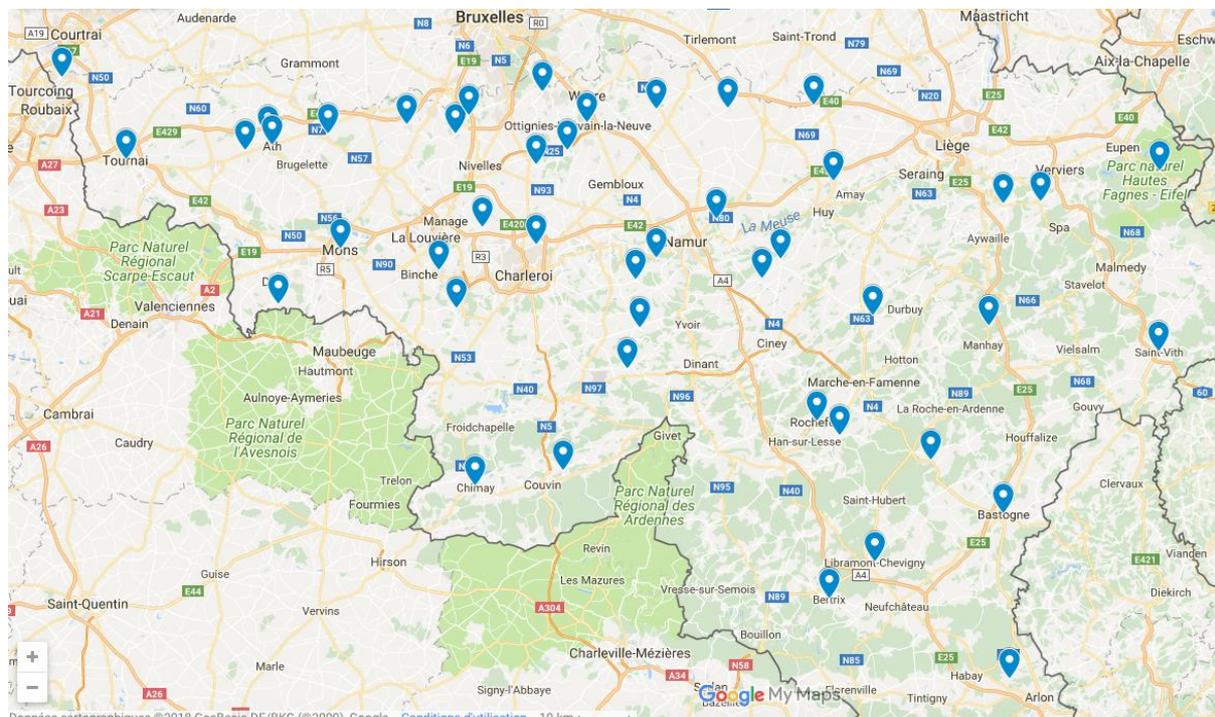


Figure 24 - Infographie financement du secteur 2017-2018

La formation

Liste des centres de formation

On recense 47 centres de formation en Région Wallonne. Tous ne répondent pas à l'appel à projets de la Région.



Abeille du Hain	WAUTHIER-BRAINE	1440
Apiculture naturelle	SILLY	7830
Apis Formation	ATH	7800
APIVAL	BAISY-THY	1470
Association des Apiculteurs de Jodoigne et Environs	INCOURT	1315
BeeQueen	THEUX	4910
CARI	LOUVAIN-LA-NEUVE	1348
Centre apicole du Château de Seilles, Rucher école et didactique	OHEY	5310
Centre de formation apicole de Bertrix	BERTRIX	6880
Centre de Formation apicole du Parc naturel des Hauts-Pays	ERQUENNES	7387
Centre de Recherche d'Insémination et de Sélection de l'Abeille Buckfast	DENEE	5537
Cercle apicole de Rochefort et Environs	ROCHEFORT	5580
Ecole d'apiculture du Sud-Hainaut	CHIMAY	6460
Ecole Namuroise d'Apiculture	GESVES	5340

Espace de Découverte du Miel et de l'Abeille. Royale Amicale SYLVAIN THIBAUT	LOBBES	6540
Fédération royale provinciale liégeoise d'Apiculture (FRPLA)	LOUVEIGNE	4141
Imkerwerke Ostbelgien	SANKT VITH	4780
Institut apicole de Charleroi	GOZEE	6543
Königlicher Bienenzuchtverein Eupen und Umgebung	TERNELL	4700
L'Api d'amon nos-ôtes	CHENE AL PIERRE	6960
L'Abeille Arlonaise	THIAUMONT (ATTERT)	6717
La Planche d'Envol	SART-SAINT- LAURENT	5070
Le Mouch'ti Brabançon	COURT-SAINT- ETIENNE	1490
Les Abeilles jurbisiennes et Environs	MONS	7000
Les Amis des Abeilles - Section apicole de Huy	VILLERS-LE- BOUILLET	4530
Les Avettes du Mont des Frênes	GELBRESSEE	5024
Les Babeilles	BASTOGNE	6600
Les Compagnons de Saint-Ambroise	MALONNE	5020
Les Divines Abeilles - Rucher Ecole de Berloz-Waremme	BERLOZ	4257
Les Ruchers du Sud-Luxembourg	MUSSON	6750
Parc naturel Viroin-Hermeton	NISMES	5670
Rucher école d'Orp-Jauche	ORP-JAUCHE	1360
Rucher école de Bertrix	BERTRIX	6880
Rucher Ecole de l'IPES de Tournai	LENS	7870
Rucher Ecole de la Vallée de l'Ourthe et Neblon (REVN)	SOMME-LEUZE (Dinant)	5377
Rucher Ecole de Mariemont	LEVAL- TRAHEGNIES	7134
Rucher Ecole des Collines	LIGNE (ATH)	7812
Rucher Ecole du Péruwelz	BOUVIGNIES	7803
Rucher expérimental Houille-Lesse-Semois	LIBRAMONT	6800
Ruchers réunis d'Ittre et Environs	ITTRE	1460
Section Apicole ApiBrabant	GENVAL	1332
Section apicole de Courcelles	GOUY-LEZ- PIETON	6181
Section apicole de Florennes - Walcourt (FLOWAL)	FLAVION	5620
Section apicole Forrières-Wellin	FORRIERES	6953
Société apicole mouscronnoise	MOUSCRON	7700
Société d'Apiculture des Deux-Ourthes	ERNEUVILLE (TENNEVILLE)	6972
Union apicole Rebecq-Enghien	REBECQ	1430

Références législatives

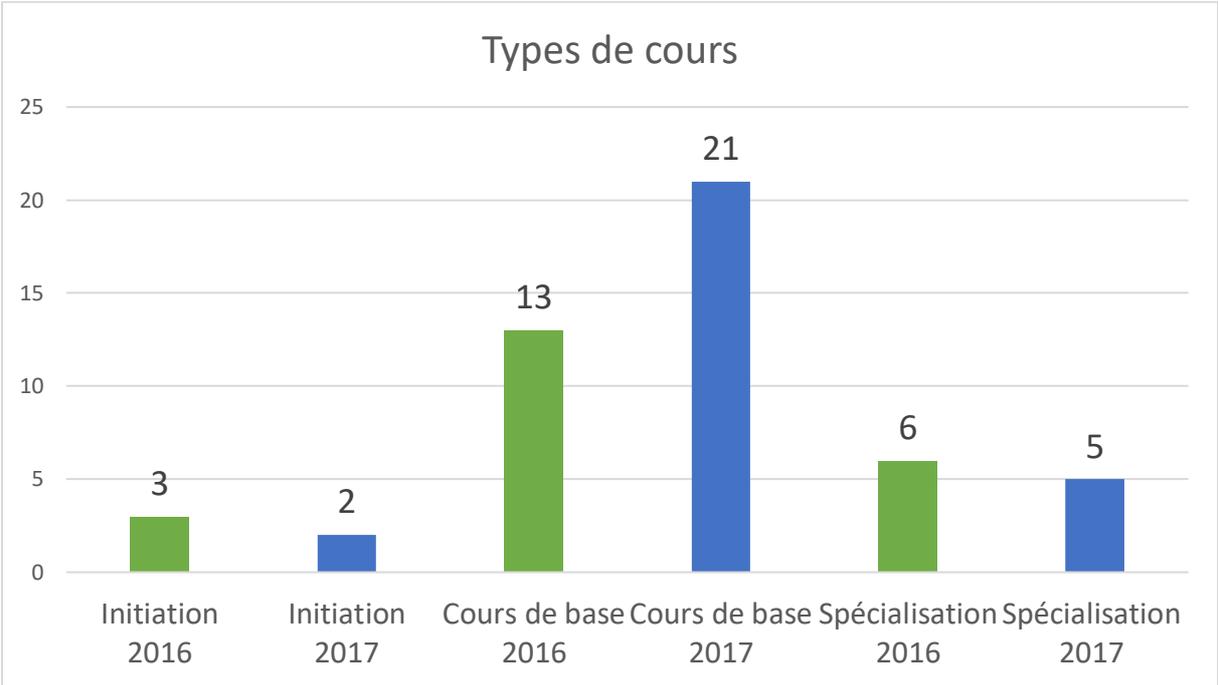
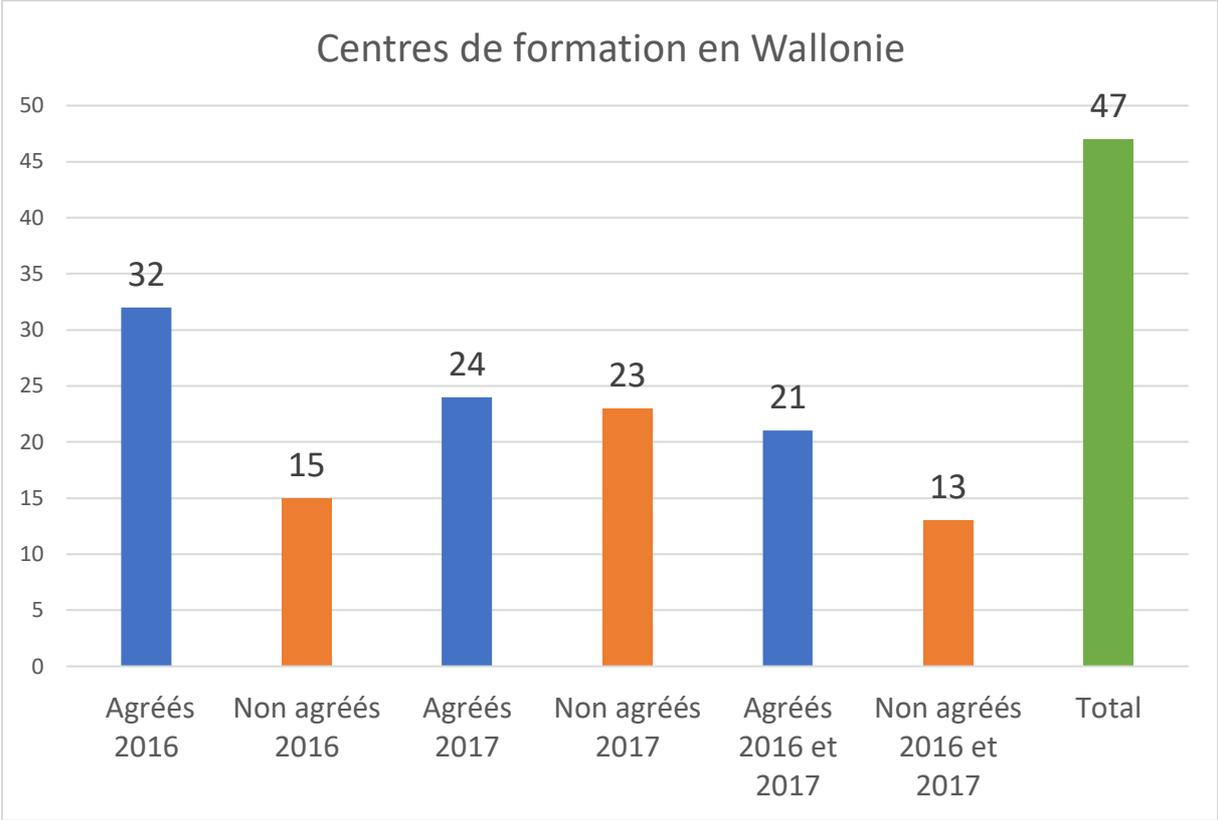
Depuis le 16 juin 2016, il existe un Arrêté du Gouvernement Wallon relatif à la formation en apiculture : http://www.beewallonie.be/wp-content/uploads/2017/04/AM-subvention-formation-apicole-2016_v1_cons.pdf

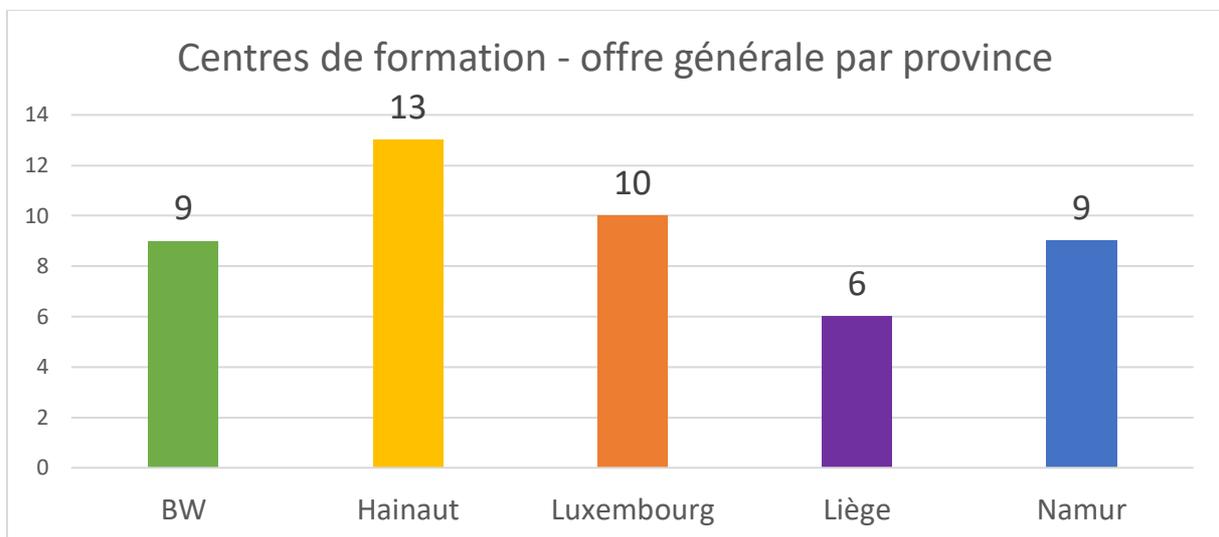
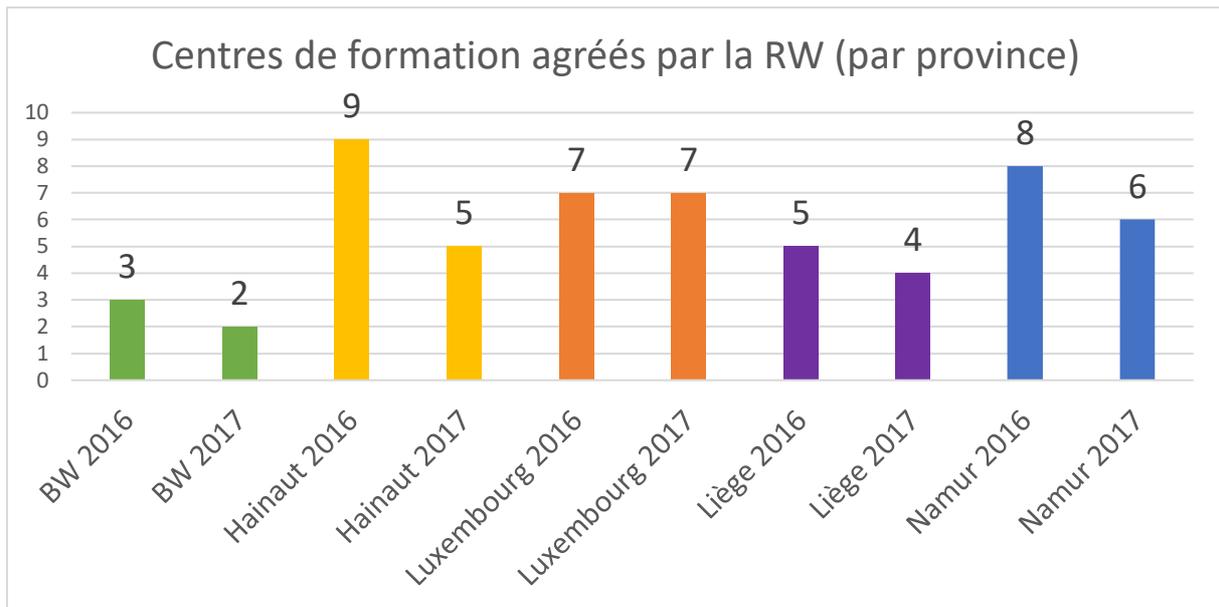
Depuis lors, les ruchers écoles et centres de formation désireux d'obtenir un subside régional pour la mise en place de cours d'apiculture doivent répondre à des appels à projets lancés annuellement par l'administration (Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement Département du Développement - Direction de la Qualité). L'obtention des subsides est soumise à un certain nombre de critères d'admissibilité : <https://agriculture.wallonie.be/documents/20182/21882/Formation-en-apiculture.pdf/287ce6b0-ceba-444b-a956-41098a33fc3b>

Ruchers écoles agréés 2016 – 2017

Nom du rucher école	Agréé 2016	Agréé 2017
Abeille du Hain	x	x
Apiculture naturelle		
Apis Formation		
APIVAL	x	
Association des Apiculteurs de Jodoigne et Environs		
BeeQueen	x	x
CARI		
Centre apicole du Château de Seilles, Rucher école et didactique	x	
Centre de formation apicole de Bertrix		
Centre de Formation apicole du Parc naturel des Hauts-Pays		
Centre de Recherche d'Insémination et de Sélection de l'Abeille Buckfast	x	x
Cercle apicole de Rochefort et Environs		
Ecole d'apiculture du Sud-Hainaut		
Ecole Namuroise d'Apiculture	x	x
Espace de Découverte du Miel et de l'Abeille. Royale Amicale SYLVAIN THIBAUT	x	x
Fédération royale provinciale liégeoise d'Apiculture (FRPLA)	x	x
Imkerwerke Ostbelgien	x	
Institut apicole de Charleroi	x	x
Königlicher Bienenzuchtverein Eupen und Umgebung		
L'Api d'amon nos-ôtes	x	x
L'Abeille Arlonaise	x	
La Planche d'Envol	x	x
Le Mouch'ti Brabançon	x	

Les Abeilles jurbisiennes et Environs	x	
Les Amis des Abeilles - Section apicole de Huy	x	x
Les Avettes du Mont des Frênes	x	x
Les Babeilles	x	x
Les Compagnons de Saint-Ambroise	x	x
Les Divines Abeilles - Rucher Ecole de Berloz-Waremme	x	x
Les Ruchers du Sud-Luxembourg	x	x
Parc naturel Viroin-Hermeton	x	x
Rucher école d'Orp-Jauche		
Rucher école de Bertrix		
Rucher Ecole de l'IPES de Tournai	x	
Rucher Ecole de la Vallée de l'Ourthe et Neblon (REVON)		x
Rucher Ecole de Mariemont	x	
Rucher Ecole des Collines	x	x
Rucher Ecole du Péruwelz	x	x
Rucher expérimental Houille-Lesse-Semois	x	x
Ruchers réunis d'Ittre et Environs		
Section Apicole ApiBrabant		x
Section apicole de Courcelles	x	x
Section apicole de Florennes - Walcourt (FLOWAL)	x	
Section apicole Forrières-Wellin	x	x
Société apicole mouscronnoise	x	
Société d'Apiculture des Deux-Ourthes	x	x
Union apicole Rebecq-Enghien		





Autres cadres de formation

Certaines associations proposent des formations en dehors du cadre imposé par la Région Wallonne.

La participation du secteur aux principaux programmes de gestion

Comité Miel

Le Comité Miel gère la mise à disposition des fonds d'aide européens pour le secteur apicole en Wallonie et à Bruxelles. Il est composé de 15 apiculteurs qui représentent l'ensemble des apiculteurs wallons et bruxellois. 2 représentants sont élus par province (+ suppléants éventuels) En cas de vacance d'un candidat pour une province des candidats d'autres provinces peuvent occuper les postes disponibles. Les élections se tiennent chaque année le dernier dimanche de janvier durant la Journée de Namur où le bilan des activités est présenté aux apiculteurs présents. Les membres du Comité Miel se réunissent une fois par mois.

Membres élus

- S. Dufresne (Bruxelles),
- A. Van Eeckhout (Bruxelles),
- I. Illing (Liège),
- J-R. Deliège (Liège),
- J. Levaux (Liège),
- J-P. Bolly (Liège),
- E. Keppens (BW),
- G. Van Ael (BW),
- G. Willekens, (Namur),
- M. Hammida (Namur),
- R. Steyer (Lux),
- P. van Cleemput (Hainaut).

Représentants permanents

- E. Bruneau (CARI),
- A. Bisoffi (URRW),
- M. de Neve (UFAWB).

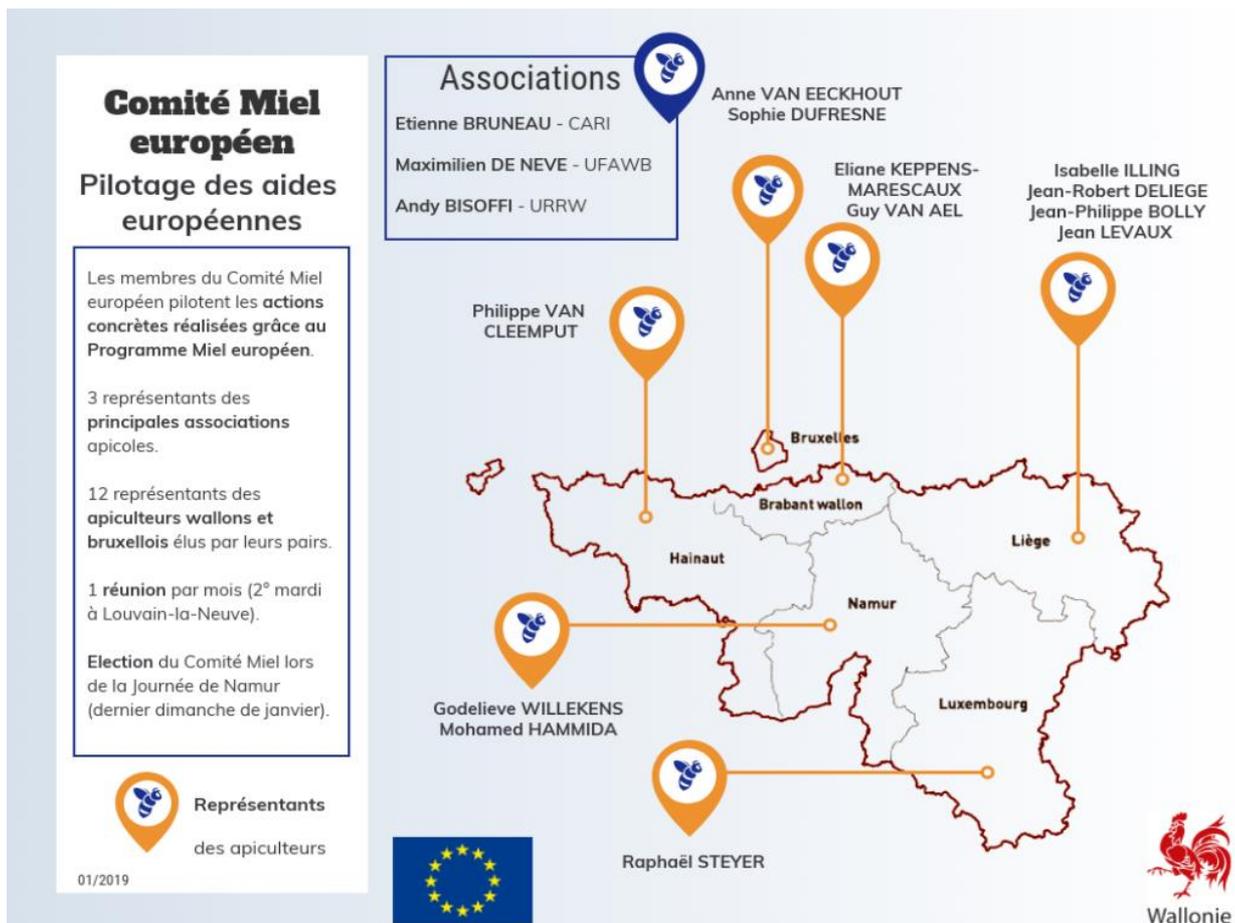


Figure 25 - Composition du Comité Miel européen

Comité stratégique du Programme Miel Européen

Ce comité est composé des président(e)s des fédérations, de l'UFAWB, de l'URRW, de la SRABE (Bruxelles) et du CARI. Il est piloté par le Département des Politiques européennes et des accords internationaux du SPW. Son objectif est d'apporter une vision stratégique globale à l'utilisation des fonds d'aide européens. En principe, une réunion annuelle est prévue en début d'année.

Réseaux de surveillance du Programme Miel Européen

Suivi des miellées du Programme Miel Européen

Un réseau de 17 balances réparties sur le territoire wallon et bruxellois permet aux apiculteurs de suivre en direct les variations de poids des ruches observées (indicateurs de poids, pluviométrie, température).

<http://www.cari.be/balances/>

Bee Wallonie

Objectifs et réalisations : <http://www.beewallonie.be>



Figure 26 - Objectifs du projet Bee Wallonie

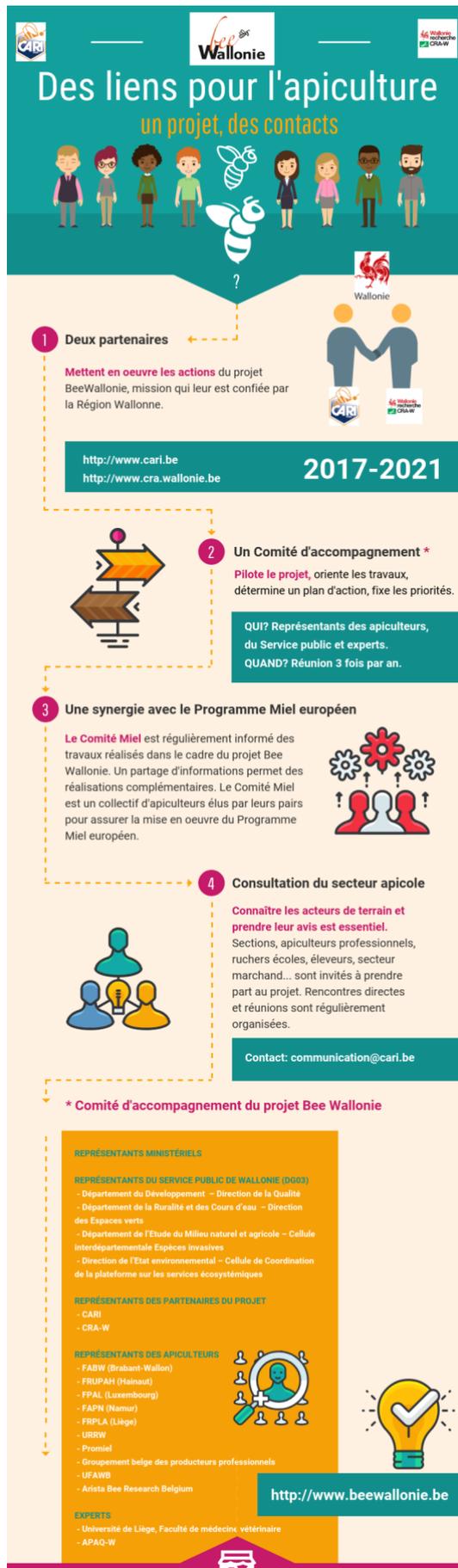


Figure 27 - Organisation du projet Bee Wallonie

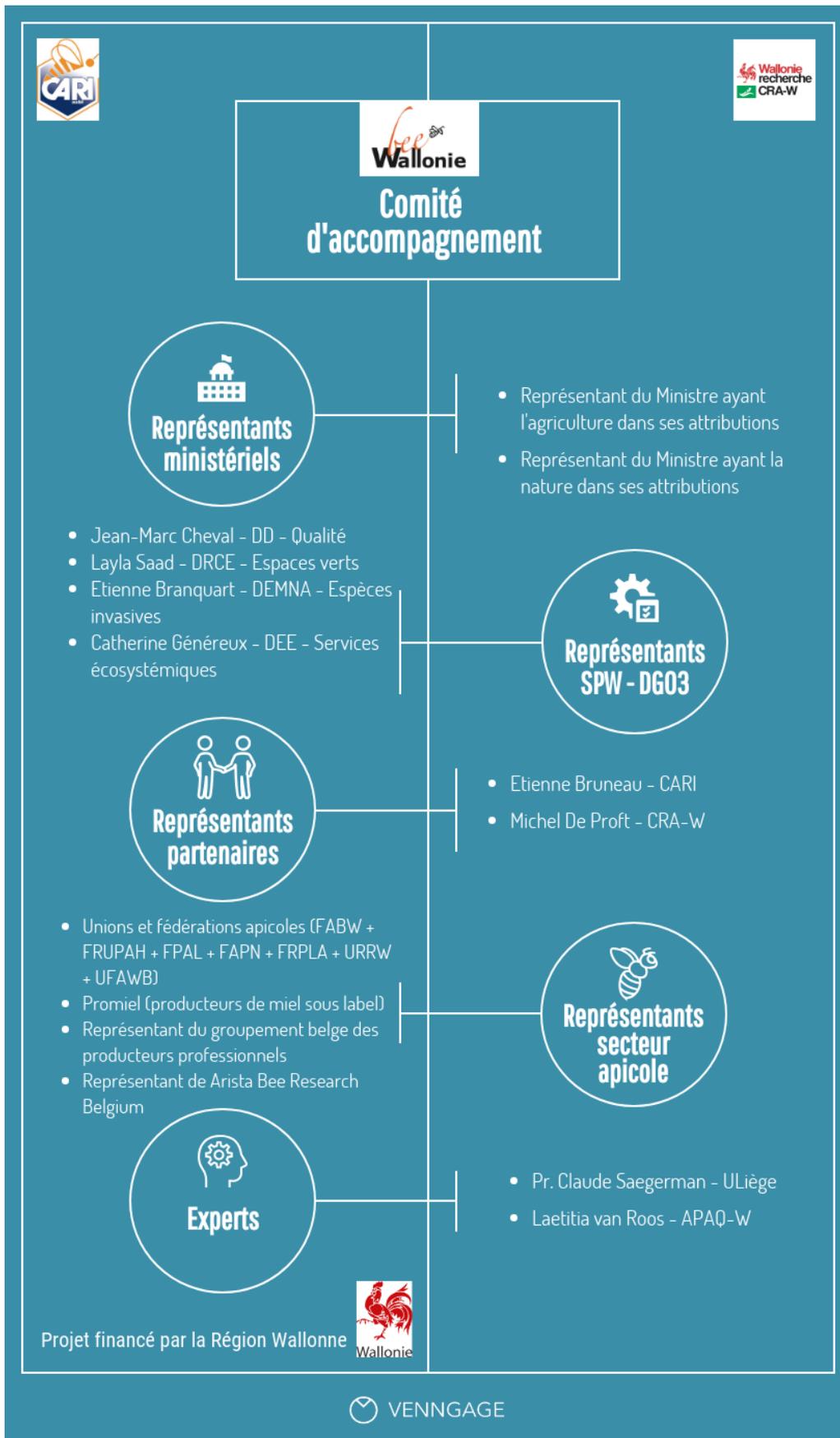


Figure 28 - Comité d'accompagnement de Bee Wallonie

Les programmes de recherche scientifique

Bee Best Check

Bee Best Check est une étude réalisée par l'Université de Liège (ULg) en collaboration avec l'Université de Gand (UGent) auprès de 200 apiculteurs en Wallonie et en Flandre entre mai et octobre 2016. L'étude concerne la mise en relation des pratiques apicoles avec la mortalité des abeilles. Le but principal de l'étude est d'obtenir des informations sur les pratiques apicoles belges et l'application des traitements sanitaires (anti-varroa) et de les inventorier. Leurs mises en relation avec les taux de mortalité ont permis de déceler les pratiques dites « à risque » et les pratiques qui constituent un facteur de protection pour les abeilles.

Aucun résultat publié à ce jour.

Bee Tox Check

Bee Tox Check est une étude réalisée par l'Université de Liège (ULg). Le projet vise à évaluer la présence de résidus de contaminants chimiques dans les cires des ruches et l'impact de ces résidus sur la santé des abeilles. Des analyses multi-résiduelles de pesticides ont été réalisées par le laboratoire allemand Intertek GmbH.

Aucun résultat publié à ce jour.

Beesyn

Le projet Beesyn a 4 objectifs :

1. **Analyser le niveau de contamination chimique des colonies** et en déterminer l'origine (à partir de données déjà disponibles et de nouvelles données d'exposition).
2. Déterminer dans quelle mesure une telle contamination peut avoir un **impact sur le devenir de la colonie mise dans son contexte** (génétique, charge en pathogènes / parasites, état nutritionnel, conditions climatologiques et utilisation du sol autour des ruchers).
3. Produire des **recommandations** liées à la problématique des pertes de colonies au niveau politique (autorisation et utilisation de médicaments et / ou de pesticides, gestion de la santé des abeilles), scientifique et pratique (bonnes pratiques apicoles et agricoles).
4. Construire **une boîte à outils** comprenant des indicateurs de la santé des abeilles et d'exposition aux pesticides, des méthodes de surveillance des pesticides effectuées par les abeilles ou des programmes rentables de surveillance de la mortalité des colonies.

<http://www.cra.wallonie.be/fr/beesyn>



Partenaires de BeeSyn (de gauche à droite) - Louis Hautier (CRA-W, promoteur), Lina de Smet (UGent), Marie Warnier (CARI), Etienne Bruneau (CARI, coordinateur), Noa Simón Delso (CARI), Gilles San Martin (CRA-W), Dirk de Graaf (UGent, promoteur)



Healthybee

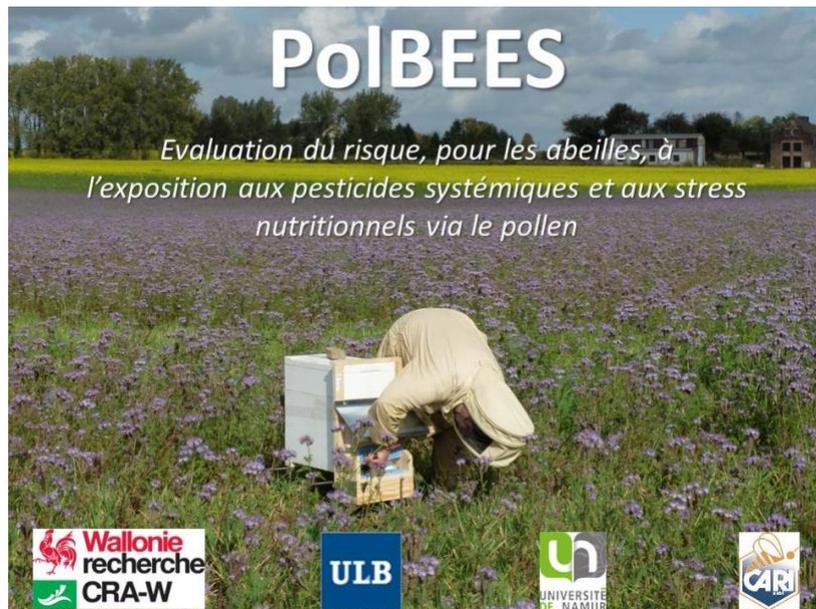
Healthybee est un programme de surveillance de la santé des abeilles (réseau volontaire d'environ 200 ruchers) initié par l'AFSCA en 2016. Les ruchers font l'objet de trois visites annuelles.

<http://www.favv-afsca.fgov.be/apiculture/santeanimale/#HealthyBee>

PolBEES

Polbees est un projet visant à évaluer le risque, pour les abeilles, de l'exposition aux pesticides systémiques et aux stress nutritionnels via le pollen.

<http://www.cra.wallonie.be/fr/polbees>



SELAPIS

L'Université de Gembloux a conduit le projet [Selapis](#) (2012-2018) pour étudier la diversité génomique de l'abeille mellifère en Belgique de manière à mettre en place une sélection de souches résistantes à varroa.

<http://www.gembloux.ulg.ac.be/selapis/>

Recherches de l'équipe SELAPIS et thèse de Gil Leclercq (2017) :
<https://orbi.uliege.be/simple-search?query=Gil+Leclercq>

Les secteurs d'activité

Production de miel

Voir « Les principaux indicateurs » / « Production de miel » - p.5

Apiculteurs à « profil économique »

Voir la liste non exhaustive des apiculteurs référencés sur des sites regroupant des producteurs locaux (AMAP-GASAP- etc.) ou apiculteurs disposant de leur propre site commercial (Annexe 2).

Elevage

Stations de fécondation

En Wallonie, installer une station de fécondation en zone favorable est relativement difficile compte tenu de la géographie du territoire. L'Ardenne est sans doute la zone dont la structure paysagère est la plus propice à cet égard. Si la Wallonie ne peut rivaliser avec les autres pays du Nord de l'Europe ou avec la Suisse, on peut tout de même citer deux stations de fécondation. L'une, gérée par la section de Eupen, se situe au milieu des fagnes, isolée par des massifs forestiers. Aucune apiculture ne pourrait être pratiquée dans cet environnement d'une grande pauvreté florale, ce qui évite les fécondations incontrôlées. Les ruches à mâles sont nourries en permanence durant toute la période de reproduction. L'autre est la station de fécondation de l'abeille noire à Virelles gérée par l'association Mellifica. Depuis 2004, elle se situe dans une zone protégée par décision politique locale.

<http://belegstelle.bienenzuchtverein-eupen.be>

<http://www.mellifica.be/fr/chimay/protection/>

Éleveurs

Abeilles noires

Les éleveurs d'abeilles noires sont recensés sur le site de l'asbl Mellifica :

<https://www.mellifica.be/eleveurs/>

Abeilles Buckfast et carnica

Voir les éleveurs recensés sur le site du CARI (indistinctement activité professionnelle et non-professionnelle) :

<http://www.cari.be/article/eleveurs-belges-de-reines/>

<https://www.buckfast-carnica.com>

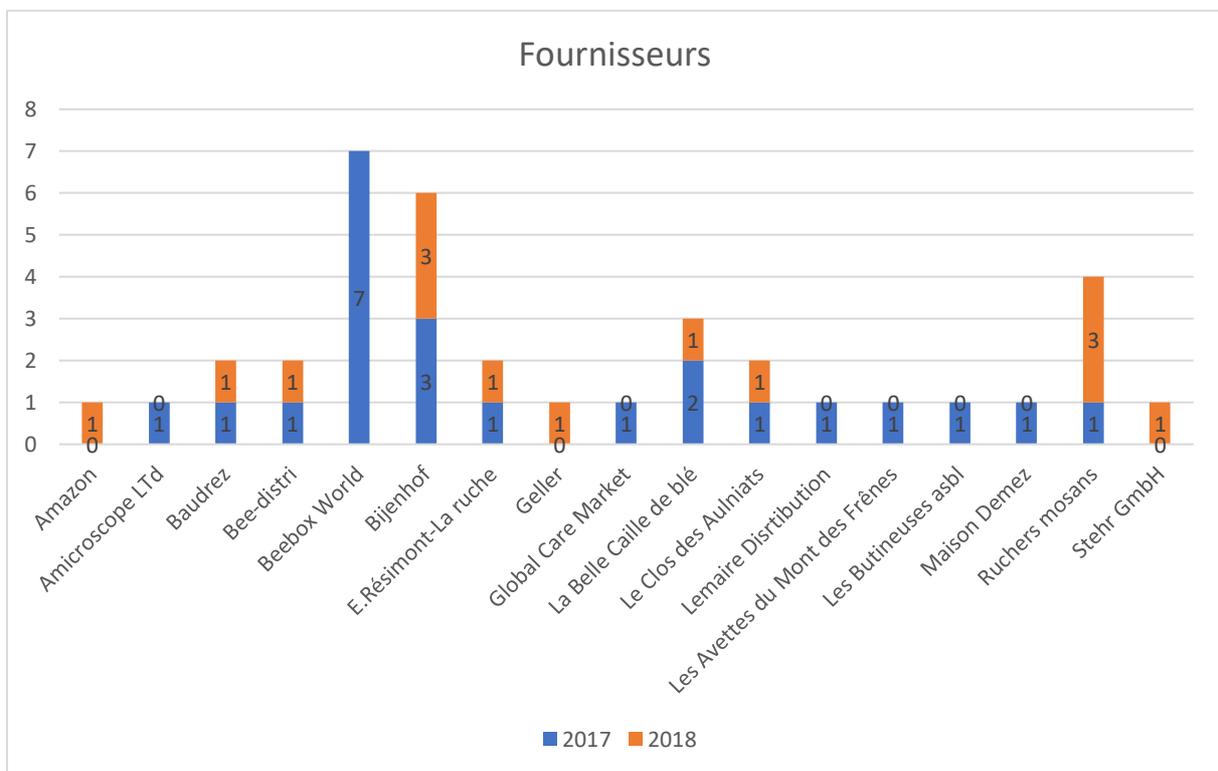
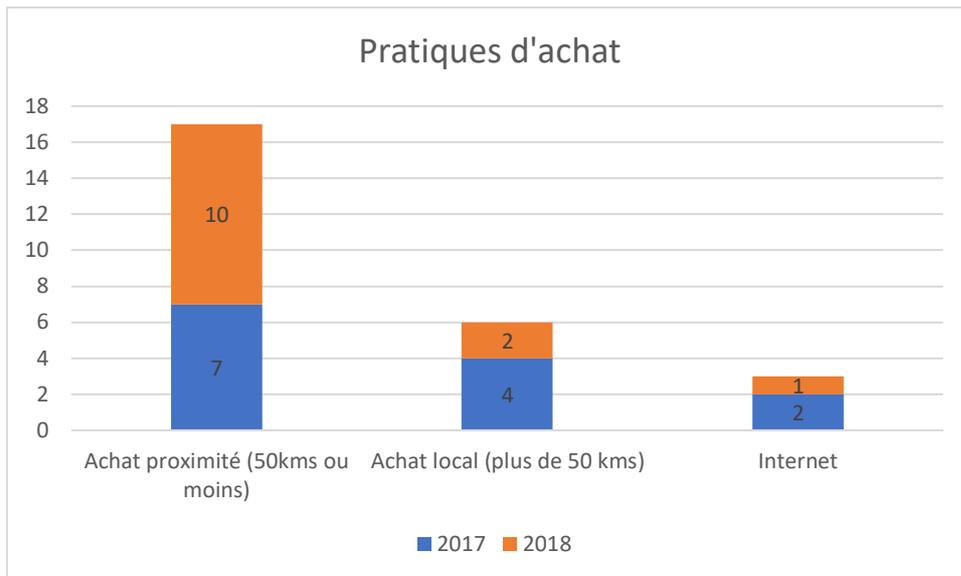
Arista Bee Research Belgium

Association issue de la Fondation Arista Bee Research dont l'objectif est de structurer l'élevage en Wallonie autour du thème du développement d'abeilles résistantes au varroa.

Distribution de matériel apicole

Les principaux distributeurs de matériel apicole

L'opération d'aide en matériel 2017-18 a permis d'avoir une image des pratiques de consommation des apiculteurs wallons et des fournisseurs ressources.



Si l'on excepte l'achat via des plateformes de distribution, l'achat de matériel spécifique (couveuse par exemple), les dépôts locaux de matériel ainsi que Bijenhof et ses revendeurs en Wallonie, il reste :

- Baudrez
- Bee-distri
- Beebox World
- E.Résimont
- Vergers et Ruchers mosans
- Samart
- Wellin
- Fernelmont
- Anderlues
- Dinant

- Le Clos des Aulniats

Jumet

Revendeurs Bijenhof en Wallonie

- AGRIVERT
6900 Marche en famenne
- LA FERME AUX CHIENS
5081 Bovesse
- LES TAMIAS
4280 Grand-Hallet
- LEMAIRE DISTRIBUTION
4960 Baugez Malmedy
- MAISON DEMEZ SPRL.
4890 Thimister
- PASAU ETS
6000 Bastogne
- VROMMAN-LAVERDURE – MOULIN DE BIERGES
1301 Bierges

Conditionnement de miel

Il n'existe aucun centre de conditionnement en gros en Wallonie.

Il existe un importateur de miels bio européens :

Nectar&Co
Rue du Vicinal 36 - 5380 Fernelmont

Distribution et conditionnement d'autres produits de la ruche

Gelbopharma
Rue de la Station, 84 - 1410 Waterloo
<https://gelbopharma.com>
Gelée royale, propolis, pain d'abeille

Nectar&Co
Rue du Vicinal 36 - 5380 Fernelmont
<http://www.nectar-co.com/fr/produits.asp>
Vinaigre de miel, moutarde, crème de noisettes et miel, bonbons, pollen, propolis, gelée royale

Productions d'autres produits à base de produits de la ruche

Venin d'abeille

Alpha Biotoxine est une petite entreprise wallonne située entre Ath et Tournai. Elle a été créée en 2008. A l'origine spécialisée dans le prélèvement du venin de serpents, elle s'est diversifiée en proposant du venin d'abeille aux laboratoires de recherche.

<http://www.alphabiotoxine.be/>

Alpha Biotoxine
7911 Montroeuil-au-bois
info@alphabiotoxine.be

Produits cosmétiques

Bee Nature Cosmetic sprl est une startup créée en 2012 spécialisée dans la production et la diffusion de produits cosmétiques à base de produits de la ruche. Elle est située à Wavre dans le Brabant-Wallon.

<http://beenature.be/>

Confiserie

Le rucher du Chanteloup est une société gérée par Michel Danthine, apiculteur et confiseur verviétois. Il propose des confiseries artisanales au miel.

<https://www.facebook.com/rucherduchanteloup.stembert/>

Parrainage de ruches

Les parrainages de ruches sont moins médiatisés mais n'en continue pas moins d'exister. Voici les principales structures :

Nom de la structure	Logo	Site	Activité principale
Alterapi	 Alterapi	https://www.alterapi.be/parrainer-une-ruche	Parrainage
Made in abeilles		http://www.madeinabeilles.be	Parrainage
Terre @ Air		https://www.terreatair.be	Education à l'environnement
Herboristerie		http://www.herboristerie.be	Herboristerie

ApiGaume		https://www.apigaume.be	Apiculture
Rucher du Louât		http://www.rucherdulouat.be	Apiculture
Beeodiversity		http://www.beeodiversity.com	Monitoring environnemental, etc.

Annexes

Annexe 1 - Actions actuelles ou anciennes soutenues par la Wallonie et suivies par la DGO3 - Direction de la Qualité en matière d'apiculture ¹

Jean-Marc CHEVAL

1. Programme européen de soutien à l'apiculture

Depuis 1998, le CARI gère la partie wallonne (et bruxelloise) du programme européen de soutien à l'apiculture (régi actuellement par le Règlement (UE) n° 1308/2013, art. 55 à 57, le Règlement d'exécution (UE) n° 1368/2015 et le Règlement délégué (UE) n° 1366/2015).

La programmation est trisannuelle et court du 1^{er} août au 31 juillet. Le programme wallon est cofinancé par la Wallonie à concurrence de 50 %, via des points APE du FOREM. La gestion du programme est assurée par la DGO3, conjointement par la Direction des Politiques agricoles et la Direction de la Qualité. Dernier montant versé par la Région wallonne (note : supérieur à 50 % de la participation UE) : 209.902,69 € pour l'année apicole 2016-2017. Apport de l'UE pour la même période : 124.656,50 €. 10 ETP sont concernés.

Pour plus de détails, voir les rapports d'activités sur <http://www.cari.be/t/aides-europeennes/> et les rapports de contrôle sur place effectués (pour les 4 dernières années) par la Direction de la Qualité.

L'élaboration du projet de programme 2019-2022 débutera en septembre 2018 ; il tiendra compte des besoins énoncés par le secteur via le Comité stratégique mis en place par la DGO3 en janvier 2017 et de la nécessaire complémentarité qu'il y aura lieu de mettre en place avec les autres projets soutenus par la Wallonie.

2. Requasud

De 1999 à 2006, le laboratoire du CARI a fait partie du réseau de laboratoires REQUASUD financé par la Wallonie (convention-cadre avec l'asbl Requasud) en y apportant, en tant que laboratoire à la fois de référence et de proximité, son expertise pour l'analyse des miels. Le CARI a bénéficié pour cette participation d'une subvention annuelle d'environ 25.000 € en salaires (1/2 ETP d'une responsable-qualité) et 9.000 € en fonctionnement. Dernière subvention pour l'année 2006 (dossier Requasud n° 2550/8) : 28.118,97 € + 9.420,00 €.

3. Elaboration du Guide de bonnes Pratiques apicoles (GBPA)

¹ Pour le plan MAYA (hormis l'opération « ruches - reines » dans les ruchers-écoles menée par le CARI et reprise sous le dossier n° D32-0041), voir la Direction des Espaces verts.

Pour la promotion des produits de la ruche, voir l'APAQ-W.

Pour le projet SELAPIS, voir la Direction Recherche et Développement. Porté par l'ULg Gembloux Agro-Bio Tech, Unité d'Entomologie fonctionnelle et évolutive, il visait à cartographier la Wallonie d'un point de vue génétique de l'abeille et à détecter des souches résistantes au Varroa. Le projet a fait l'objet de 3 conventions de recherche de 2 ans depuis 2014 (D31-1328, D31-1280 et D31-1350) pour un montant total d'environ 600.000 €. Terminé depuis fin mars 2018 sans résultats vraiment utilisables.

Le CARI a bénéficié d'une subvention de 8.000,00 € portant sur la période 15/09/2005 - 31/12/2007 (dossier DGO3 - Département du Développement - Direction de la Qualité (D32) n° 2824) pour l'élaboration du guide sectoriel d'autocontrôle, en application de l'arrêté royal du 14 novembre 2003 relatif à l'autocontrôle, à la notification obligatoire et à la traçabilité dans la chaîne alimentaire. Le « Guide des bonnes Pratiques apicoles » (GBPA) a été approuvé par l'AFSCA le 24/03/2009 ; il est considéré comme un modèle du genre au niveau européen.

Le CARI a ensuite bénéficié d'une subvention de 7.500,00 € pour la « Publication et diffusion du guide sectoriel de bonnes pratiques apicoles », portant sur la période 24/03/2009 (date de publication du GBPA) au 23/02/2010 (dossier n° D32-2928).

4. Plans de soutien à l'apiculture wallonne

A partir de 2009, des plans d'aide aux apiculteurs wallons ont été mis en place par le CARI, supportés par la Région wallonne :

1°) « Plan d'accompagnement des apiculteurs wallons face aux nouveaux défis de leur secteur » (dossier n° D32-2948), portant sur la période 01/01/2009 - 31/08/2010 (subvention de 83.000,00 €, 1 ETP) ;

2°) « Plan d'accompagnement des apiculteurs wallons face aux nouveaux défis de leur secteur » (dossier n° D32-0041), portant sur la période 01/04/2011 - 31/03/2013. Subvention de 142.200,00 € (1 ETP) octroyée dans le cadre du Plan Maya. Mise en œuvre de l'opération « ruches - reines » dans les ruchers-écoles (70.000,00 €). 750 ruches distribuées à autant d'élèves, 150 ruches installées en permanence dans les ruchers-écoles participants ;

3°) « Valorisation du patrimoine apicole wallon » (dossier n° D32-0151), portant sur la période 01/04/2013 - 30/09/2015 (188.000,00 €, 1 ETP).

Ces plans d'aide ont permis une connaissance plus fine du secteur apicole wallon et par conséquent la mise en place d'une structure de soutien de plus en plus pertinente.

5. Projet de « Miellerie ambulante »

Dossier n° D32-0156. Octroi d'une subvention de 4.500,00 € à l'asbl Rucher expérimental Houille-Lesse-Semois pour l'aider à réaliser son projet de « Miellerie ambulante ». Période 01/03/2013-28/02/2014. Miellerie répondant aux exigences de l'AFSCA mise à disposition des apiculteurs de la province du Luxembourg contre une participation modique.

6. Opération « Ruchers tampons »

Octroi au CARI d'une subvention de 32.410,00 € portant sur la période 01/04/2015 - 31/03/2015 pour un projet d'« Aide à la constitution de ruchers-tampons ou « ruchers solidaires » au sein des sections apicoles » (en parallèle du dossier n° D32-0151). 26 sections participantes, 170 paires de ruches-ruchettes subsidiées. Ces ruchers-tampons ou ruchers « solidaires » ont pour but de constituer des colonies de sauvegarde au sein des sections locales afin de permettre aux membres qui perdent des colonies de manière inexplicable de reconstituer leur cheptel à bon compte. Ces ruchers-tampons doivent rendre un rapport d'activités annuel jusqu'en 2025.

7. Recherche des causes de dépérissements des colonies d'abeilles wallonnes

1/ Projet d'«approche expérimentale des mortalités inexplicables des colonies d'abeilles en Wallonie » (dossier n° D32-0075). Projet porté par le CRA-W (1/4

ETP) et le CARI (1/2 ETP) du 01/04/2012 au 30/12//2013 (coût : 176.590,00 €). Résultats publiés dans la revue Plos One (Simon-Delso N, San Martin G, Bruneau E, et al. (2014) Honeybee Colony Disorder in Crop Areas: The Role of Pesticides and Viruses). Résultats majeurs:

- a) Virus: les analyses virales, initialement confiées à l'UlgABT, ont finalement été effectuées par National Bee Unit laboratory, Food and Environment Research Agency (Sand Hutton, York, United-Kingdom). Les résultats montrent que les virus ne semblent pas expliquer les dépérissements observés dans cette étude.
- b) Contaminants : une corrélation étroite a été identifiée entre le nombre de fongicides retrouvés dans la ruche et la probabilité d'effondrement de la colonie ;
- c) Occupation du sol : la probabilité de dépérissement augmente avec la surface occupée par les grandes cultures autour des ruchers (relation inverse avec les prairies).

2/ Projet d'« analyse complémentaire des résultats obtenus lors du projet : « Approche expérimentale des mortalités inexplicées des colonies d'abeilles en Wallonie » (dossier n° D32-0221). Subvention complémentaire de 21.000,00 € au CRA-W et au CARI pour une période allant du 01/10/2014 au 30/06/2016. Recherche d'un lien entre les contaminations observées sur le pollen de trappe et l'occupation du sol autour des ruchers. Résultats : publiés en juin 2017, ont montré que des pesticides appliqués à des cultures dites « non attractives pour les abeilles », comme les céréales et les betteraves, et donc considérées comme présentant un risque négligeable pour la santé des abeilles, peuvent être une source d'exposition à travers les semences, les dérives en bordures, les cultures suivantes. La modélisation de l'exposition des abeilles aux pesticides présents dans l'environnement à l'échelle d'un paysage s'avère compliquée. Sur 3 molécules suivies (boscalide, pyrimethanil et diméthoate), il a été possible d'établir de bonnes prédictions « exposition- culture » pour les 2 premières seulement. A noter qu'une relation « boscalide - phacélie » a été clairement établie, ce qui pourraient faire penser que les cultures intercalaires en couverture peuvent faire remonter des résidus présents dans le sol. Enfin, les résultats de cette étude induisent que les pratiques agricoles censées améliorer les ressources à disposition des pollinisateurs comme, par exemple, les bandes aménagées ou les CIPAN mellifères, peuvent se transformer en zones à haut risque, voire en pièges écologiques, pour les insectes pollinisateurs. Ces pratiques devraient, au risque d'être contre-productives, être pensées et appliquées conjointement à la mise en oeuvre d'une politique de réduction des pesticides : agriculture intégrée, pratiques agro-écologiques, agriculture biologique, de précision, bannissement des molécules systémiques et persistantes dans l'environnement.

8. Projet « Bee Wallonie »

Convention-cadre du 15 décembre 2016 liant la Région wallonne et l'a.s.b.l. CARI et le Centre wallon de Recherches agronomiques - Département Sciences du Vivant, Unité de Protection des Plantes et d'Ecotoxicologie. Convention-cadre sur 5 ans du 01/01/2017 au

31/12/2022. Subvention octroyée uniquement au CARI, CRA-W sur dotation. Subvention au CARI de maximum 155.000,00 € / an (1,5 ETP).

Dossier n° D32-0265 : 01/01/2017-31/12/2017 : 169.500,00 € (dont 25.000,00 € en investissements extraordinaires). 10.000,00 € pour investissements spécifiques ont été affectés à l'acquisition par les associations apicoles de matériel d'élevage (max. 500,00 € par association).

Dossier n° D32-0365 : 01/01/2018-31/12/2018 : 148.100,00 €. 10.000,00 € pour investissements spécifiques ont été affectés, dans la foulée du dossier 0265, à l'acquisition par les associations apicoles de matériel d'élevage (max. 500,00 € par association).
Objectifs et réalisations : (<http://www.beewallonie.be>).

9. Projet « Impact des pesticides sur la santé des abeilles (Bee Tox Check) »

Dossier n° D32-0286. Octroi à l'équipe du Professeur SAEGERMAN, de la Faculté de Médecine de l'Université de Liège, d'une subvention de 13.491,00 € (analyses) portant sur la période 01/05/2016 au 31/12/2017. Projet visant à évaluer la présence de résidus de contaminants chimiques dans les cires des ruches et l'impact de ces résidus sur la santé des abeilles. Résultats : outre des résidus de produits phytosanitaires, des produits vétérinaires utilisés par les apiculteurs dans la lutte contre le varroa se retrouvent dans la cire. Les cires du commerce utilisées par les apiculteurs sont parfois lourdement contaminées. Les concentrations en produits phytosanitaires diffèrent fortement entre provinces. Rédaction d'un article scientifique qui sera suivi d'un article de vulgarisation. Rédaction de recommandations de bonnes pratiques concernant l'utilisation des cires en cours.

10. Projet wallon collaboratif pour l'élevage et la sélection d'abeilles résistantes à *Varroa destructor* »

Octroi d'une subvention de 90.030,00 € à l'a.s.b.l. Arista Bee Research Belgium portant sur la période 01/04/2018 au 31/03/2019. Dossier n° D32-0349. Insertion dans un réseau international (Europe et Amérique du nord) à travers la Fondation Arista Bee Research (<https://aristabeereseearch.org/fr/>). Vise à sélectionner des souches d'abeilles résistantes à *Varroa* sur base de leur comportement hygiénique appelé comportement « VSH ». Ces abeilles sont capables d'éliminer jusqu'à 100 % des femelles de varroas fécondes présentes dans la ruche et donc de réduire à presque rien la pression du parasite. La première réunion du comité d'accompagnement a eu lieu fin juin 2018 et a conquis les participants. Engagement d'un ETP.

11. Projet de « Maison de l'Abeille noire »

Dossier n° D32-0292 (géré par la Direction Recherche et Développement). Octroi d'une subvention (en investissements) de 140.000,00 € à l'asbl Virelles Nature pour couvrir une partie des frais liés à la mise en place de la Maison de l'Abeille noire à l'Aquascope de Virelles. Période d'application : 01/01/2017 au 31/12/2017 prolongée jusqu'au 31/12/2018.

12. Projet PolBEES

Le projet PolBEES est porté par le CRA-W sur fonds propres (environ 700.000 € sur 3 ans à partir de mars 2017), en partenariat avec d'autres universités ou organismes :

<http://www.cra.wallonie.be/fr/polbees>. La DGO3 n'intervient pas directement dans le financement de ce projet. Il vise à étudier l'impact de 2 facteurs suspectés d'être impliqués dans la mortalité des insectes pollinisateurs (abeilles au sens large) : la contamination de leurs ressources nutritives (pollen) par des pesticides et la diminution de ces ressources en quantité et en qualité. Le projet consiste à prélever du pollen récolté par les abeilles pour l'analyser ensuite. Deux types d'analyses seront effectuées : contaminants chimiques et qualité nutritive. Les abeilles mellifères et les abeilles sauvages sont mises à contribution en parallèle : trappes à pollen à l'entrée des ruches et nichoirs à osmies (abeilles solitaires). Quatre types d'environnement sont étudiés : prairies, grandes cultures, vergers, ville. Chaque environnement est représenté par une multitude de sites d'échantillonnage (sur chaque site, des trappes à pollen sur des ruches et des nichoirs à osmies ont été à chaque fois disposés). Les analyses des pollens, abeilles et larves récoltés ce printemps sont en cours. Voir CRA-W pour les détails budgétaires.

13. Projet « Développement d'outils d'interprétation et de sensibilisation aux pesticides présents dans la ruche (BeeToxWax)

Dossier n° D32-0378 (avis favorable de l'Inspection des Finances en date du 20/08/2018). Octroi à l'équipe du Professeur SAEGERMAN, de la Faculté de Médecine de l'Université de Liège, d'une subvention de 96.225,00 € (1 ETP) qui devrait porter sur la période 01/12/2018 au 30/11/2019.

Dans la continuité de Bee Tox Check, ce projet vise à :

- 1) Développer un outil d'interprétation de la qualité des cires (contamination par les pesticides) ;
- 2) Développer des outils de sensibilisation des apiculteurs et des autres parties prenantes aux contaminations aux pesticides, avec pour objectifs :
 - a) D'estimer l'effet des pesticides sur les larves d'abeilles ;
 - b) D'estimer la charge totale cumulée en pesticides dans la ruche durant une saison apicole ;
 - c) De modéliser les migrations de la cire dans les différents compartiments de la ruche.

14. Formation en apiculture²

250.000,00 € réservés annuellement de 2016 à 2020 (5 appels à projets annuels).

Appel à projets 2016 (formations 2016-2019)

254.871,00 € :

- Dernières secondes années DGO6 : 105.248,00 € (20 formations) ;
- Cours de base (CB) : 119.736,00 € (12) ;
- Cours d'initiation (CI) : 2.051,00 € (3) ;
- Cours de spécialisation (CS) : 12.500,00 € (5) ;
- Conférences : 15.336,00 € (108, 28 organisateurs) ;

Appel à projets 2017 (formations 2017-2020)

246.109,00 € :

- CB : 214.544,00 € (22) ;
- CI : 2.309,00 € (2) ;

² Avant le 01/09/2016, la formation en apiculture était gérée par la Direction de la Formation de la DGO6. Voir cette dernière.

- CS : 12.500,00 € (5) ;
- Conférences : 16.756,00 € (118, 27) ;

Appel à projets 2018 (formations 2018-2021)

205.002,00 € :

- CB : 165.901,00 € (16) ;
- CI : 3.141,00 € (3) ;
- CS : 17.500,00 € (7) ;
- Conférences : 18.460,00 € (130,29).

Annexe 2 – Apiculteurs à profil économique

Nom Société	Nom	Prénom	Code postal et localité
Miel alter ego	Aerssens	Matthieu	7070 – LE ROEULX
Le Rucher des Trois Vallées	Artus	José	4190 - FERRIERES
Le rucher Blue Bee	Bacart	Aude	7810 - ATH
Le rucher de Lutremange	Baland	Jérémy	6600 - BASTOGNE
Une Abeille en Basse-Meuse	Bernier	Alexandre	4607 - DALHEM
La Pépite du Gorjupont	Bouzendorff	Philippe	6640 - VAUX-SUR-SÛRE
Rucher de Joce des abeilles	Collard	Jocelyne	6600 - BASTOGNE
Ô Champ d'Abeilles	Constant	Stanislaw	7190 - ECCAUSSINNES
Le Havre de castillon	Coppin	Fabrice	5650 - WALCOURT
Rucher de la Canardière	Crompot	Benoit	7622 - BRUNEHAUT
Qui s'y frotte s'y pique asbl	Daems	Jean	7110 – LA LOUVIERE
Rucher du chanteloup	Danthinne	Michel	4801 - VERVIERS
Les ruches de sous-bois	Defraiture	Didier	6670 STEINBACH
Miellerie du Stoquois	Delvaux	Brieuc	7850 - ENGHIEU
Ruchers de Genval	Denaeyer	Alain	1332 - GENVAL
La Ruche Levalloise	Desaulty	Michaël	7134 - LEVAL-TRAHEGNIES

Les ruchers du Bocquair	Docquir	Charles	1367 - RAMILLIES
Rucher du Trieu Vichot	Duez-Hupet	Georges et Isabelle	6531 BIESMES-SOUS-THUIN
Rucher du saule	Evrard	Samuel	6850 - CARLSBOURG
Rucher L'Mouchni	Evrard	Samuel	6927 - TELLIN
La Bardane	Eylenbosch	Marc	1325 - CORROY LE GRAND
Rucher Apache	Francq	Edith	5660 - COUVIN
Rucher du Tilleul	Guerriat-Schuermans	H. & J.	5630 - DAUSSOIS
A l'Orée du Bois	Harmant	Bruno	7090 - ECCAUSSINNES
Miel de Nobressart	Jacquemin	Patricia	6717 - NOBRESSART
Terre de Miel	Janssens	Vianney	1457 - WALHAIN
Bee&You	Jeuniaux	Julien	7500 - TOURNAI
Miel de PETIT ROEULX	Lavend'homme	Jean-Marie	7181 - SENEFFE
Lutin's Bees	Lecrenier	Damien	6922 - HALMA
Les Ruchers Vauban	Lorant	Nicolas	5600 - PHILIPPEVILLE
Tree Life	Maja	Vincent	1474 - GENAPPE
Le Rucher Paisible	Martens	Denis	6687 - BERTOGNE
Rucher de Nohoux	Mathot	Abel	5561 - HOUYET
Otte Peter	Otte	Peter	5555 - GRAIDE
Miel des deux ourthes	Paquay	Michael	6660 - HOUFFALIZE
XtraMiel	Pâquet	Francis	6983 - LA ROCHE-EN-ARDENNE
Apigaume	Poncelet	Ingrid	6810 - CHINY
Chatbeilles	Poussart	Didier	6982 - LA ROCHE-EN-ARDENNE
Les Apiculteurs du Quesnoy	Rochart	Jean-Luc	7803 - BOUVIGNIES
Rucher les abeilles heureuses	Seynhaeve	Marc	6880 - BERTRIX
Rucher de la Vallée	Suray	Pierre	5575 - VENCIMONT
Parrain d'Abeilles	Trautzsch	Eric	6140 - FONTAINE-L'EVÊQUE

La Ferme de Julien	Van Keerberghen	Julien	1315 - PIETREBAIS
Miellerie de Falmagne	Vandenplas	Guy	5500 - DINANT
PLAN B	Vercammen	Dany	4710 - LONTZEN
Rucher du Mont Panisel	Zarro	Damien	7022 - MONS

La Ferme apicole des Neuf Bonniers – Damien Babilon

<http://www.babilon.be>

Bee&You – Julien Jeuniaux

<https://www.beeandyou.be>

Peter Otte

<http://www.peterotte.be>

Table des illustrations

Figure 1 - Production de miel (kilos par ruche) - source – CARI - Etienne BRUNEAU (Programme Miel européen).....	5
Figure 2 - Production de miel (tonnage) - Source – CARI - Etienne BRUNEAU (Programme Miel européen).....	6
Figure 3 - Evolution des miellées sur 19 ans - Source – CARI - Etienne BRUNEAU (Programme Miel européen).....	6
Figure 4 – Réseau de balances - Source – CARI – Carine MASSAUX (Programme Miel européen).....	7
Figure 5 - Zones agricoles de Wallonie - Source - SPW DGO3.....	8
Figure 6- Suivi des miellées par zone agricole sur l'année 2017 - Source – CARI – Carine MASSAUX (Programme Miel européen).....	8
Figure 7 – Moyenne des miellées par zone agricole sur l'année 2017 - Source – CARI – Carine MASSAUX (Programme Miel européen).....	9
Figure 8 - Origine florale des miels analysés au laboratoire du CARI – printemps 2017 - Source – laboratoire du CARI – Carine MASSAUX (Programme Miel européen).....	10
Figure 9 - % des principales fleurs butinées au printemps dans les miels "toutes fleurs" analysés par le laboratoire du CARI – printemps 2017 - Source – Laboratoire du CARI – Carine MASSAUX (Programme Miel européen).....	11
Figure 10 - Origine florale des miels analysés au laboratoire du CARI – été 2017 - Source – laboratoire du CARI – Carine MASSAUX (Programme Miel européen).....	12
Figure 11 - % des principales fleurs butinées au printemps dans les miels "toutes fleurs" analysés par le laboratoire du CARI – été 2017 - Source – CARI – Carine MASSAUX (Programme Miel européen).....	13
Figure 12 - Evolution du prix du miel - Source – CARI - Etienne BRUNEAU (Programme Miel européen).....	14
Figure 13 - Structure de commercialisation du miel en 2017 - Source : CARI - Etienne BRUNEAU – Programme Miel européen.....	14
Figure 14 - Apiculteurs déclarés à l'AFSCA – Détail par provinces et régions - Source : Eliane KEPPENS – FAB-BBF.....	15
Figure 15 - Apiculteurs déclarés à l'AFSCA – Perspective sur 5 années - Source : Eliane KEPPENS – FAB-BBF.....	16
Figure 16 – Nombre de sections locales ayant répondu à l'enquête en 2016 – Source : DG03 - Département des Politiques européennes et des Accords internationaux - SPW.....	17
Figure 17 - Nombre de sections locales ayant répondu à l'enquête en 2017 – Source : DG03 - Département des Politiques européennes et des Accords internationaux – SPW.....	17
Figure 18 - Nombre d'apiculteurs dénombrés lors des campagnes 2016 et 2017 – Source : DG03 - Département des Politiques européennes et des Accords internationaux - SPW.....	17
Figure 19 - Apiculteurs à profil économique - Source : Etienne Bruneau - Réseau de suivi - Programme Miel européen.....	18
Figure 20 - Carte des pertes de colonies 2016-2017 à un niveau local – source : COLOSS.....	19

Figure 21 - Pertes par province – Source : Eliane KEPPENS – FAB-BB - 2016	20
Figure 22 - Evolution du cheptel sur 10 ans - Source : CARI - Etienne BRUNEAU – Programme Miel européen	21
Figure 23 - Evolution des pertes de colonies et reconstitution du cheptel sur 10 ans - Source : CARI - Etienne BRUNEAU – Programme Miel européen	21
Figure 24 - Infographie financement du secteur 2017-2018	35
Figure 25 - Composition du Comité Miel européen	43
Figure 26 - Objectifs du projet Bee Wallonie	44
Figure 27 - Organisation du projet Bee Wallonie	45
Figure 28 - Comité d'accompagnement de Bee Wallonie	46